

DEPOT N° A1384 DU 15 JAN 2000

338 219 157

ENTRE

868 233

La Société « TOUEIX SA »

ET

La Société « A.T. LEVAGE »

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Cabinet d'Etudes Juridiques et
Fiscales R. LABONNE
Société d'Avocats
63, Boulevard Côte Blatin
63000 CLERMONT FERRAND



TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

DE LA SOCIETE TOUEIX SA

A LA SOCIETE A.T. LEVAGE

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- La Société **TOUEIX SA**, Société Anonyme au capital de 600 000 € dont le siège social est à COURNON D'AUVERGNE (PUY DE DOME) - 7, rue Jean Mermoz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT FERRAND sous le n° 338 219 157,

Représentée aux présentes par Monsieur Alain TOUEIX, Président Directeur Général, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 17 mars 2003, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

Ci-après dénommée "la société apporteuse",

D'UNE PART,

ET :

- La société **A.T. LEVAGE**, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est à COURNON D'AUVERGNE (PUY DE DOME) - 7, rue Jean Mermoz, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 444 409 478,

Représentée aux présentes par Monsieur Alain TOUEIX, Gérant, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération des associés en date du 17 mars 2003,

Ci-après dénommée "la société bénéficiaire",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention d'apport partiel d'actif faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :



Exposé

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société **TOUEIX SA** est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- ◆ Location de matériels de levage, de manutention et de tous matériels pour le bâtiment, les travaux publics et location de petit matériel pour les particuliers,
- ◆ Location de tous véhicules automobiles industriels
- ◆ Le négoce, l'import-export de matériels neufs et d'occasion de levage et manutention et de tous matériels pour le bâtiment, les travaux publics et de petit matériel pour les particuliers et de tous véhicules neufs et d'occasion
- ◆ Le montage de grues et d'engins de levage
- ◆ Le dépannage et la réparation de tous véhicules et engins de levage
- ◆ Le transport public et privé de marchandises.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 21 juillet 1986.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CURNON D'Auvergne (PUY DE DOME) du 15 mai 1992, Monsieur Alain TOUEIX a fait apport à la société du fonds d'entreprise de transport, de manutention et de levage lui appartenant et qui faisait l'objet, depuis le 11 juin 1986, d'une location gérance au profit de la société.

Le capital social de la société TOUEIX SA s'élève actuellement à 600 000 €. Il est réparti en 25000 actions de 24 € de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société **A.T. LEVAGE** est une société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- ◆ Location avec opérateur de matériel de construction et de démolition y compris grues mobiles
- ◆ Activité de levage et de manutention

La durée de la société est de 50 ans et ce, à compter du 11 décembre 2002.

Le capital social de la société A.T. LEVAGE s'élève actuellement à 8 000 €. Il est réparti en 800 parts sociales de 10 € de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société A.T. LEVAGE ne détient aucune participation dans la société TOUEIX SA.

4/ Monsieur Alain TOUEIX, Gérant de la société A.T. LEVAGE est également Président Directeur Général de la société TOUEIX SA.



II - Motifs et buts de l'apport partiel d'actif

La société TOUEIX SA a développé, outre un pôle de transport de marchandises, deux branches distinctes d'activité s'adressant à des clientèles différentes savoir :

- ◆ D'une part, des activités de location avec opérateur de matériel de levage et de manutention à destination de l'industrie ainsi que pour le bâtiment et les travaux publics,
- ◆ D'autre part, une branche de négoce et de location de matériel pour le bâtiment, les travaux publics, l'industrie et l'agriculture.

Afin de développer de façon optimale ces deux secteurs, la société TOUEIX SA a pris la décision de les exploiter dans deux structures distinctes créées préalablement à cet effet, avec apport à chacune d'une branche, la double opération d'apports partiels d'actif étant soumise au régime des scissions aménagé par les articles L. 236-22 et L. 236-24 du Code de commerce.

III - Méthode d'évaluation

Les éléments d'actif circulant et de passif sont apportés pour la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société TOUEIX SA, arrêtés le 31 décembre 2002, ci-annexés.

Les éléments d'actif immobilisés sont apportés pour leur valeur réelle.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

CHAPITRE I : Description des apports

La société TOUEIX SA apporte à la société A.T. LEVAGE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté par la société A.T. LEVAGE :

La branche d'activité de location de matériels de levage, de manutention.

moyennant la prise en charge par la société A.T. LEVAGE des éléments de passif dépendant de cette branche d'activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la prise d'effet de l'apport,

étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport aura lieu lors des Assemblées Générales des sociétés TOUEIX SA et A.T. LEVAGE, avec effet au 1^{er} janvier 2003.

En conséquence,



- la désignation ci-après détaillée des éléments d'actif apportés à la société A.T. LEVAGE et des éléments de passif pris en charge par elle, est faite sur la base de la situation comptable de la société TOUEIX SA, arrêtée au 31 décembre 2002 et ci-après dénommée "bilan de référence" ;

- toutes les opérations actives et passives accomplies par la société TOUEIX SA, depuis le 1^{er} janvier 2003 jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'apport, seront à la charge ou au profit de la société A.T. LEVAGE.

Il est fait observer que tous les éléments complémentaires qui s'avèreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité susceptible d'une exploitation autonome.

I - Désignation des biens et droits apportés

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

* Clientèle	}	68 000,00 €
* Promesse de sous location d'une partie des locaux, dans lesquels est exploitée la branche		
* Le bénéfice des contrats de crédits-baux et de location visés en annexe		181 399,00 €
		=====
L'ensemble des éléments incorporels étant évalué à		<u>249 399,00 €</u>

2. Eléments corporels

- Grues	468 851,10 €
- Matériel et outillage.....	2 260,00 €
- Matériel de transports.....	12 500,00 €
	=====
L'ensemble des éléments corporels étant évalué à	<u>483 611,10 €</u>



3. Actif circulant

* Stocks	Pour mémoire
* Clients	266 607,33 €
* Personnel	400,00 €
* TVA	38,81 €
* Valeurs mobilières	- 7 912,46 €
* Découvert en comptes	- 5 685,32 €
* Charges constatées d'avance	2 514,00 €
	=====
Total	<u>255 962,36 €</u>

Soit un montant de l'actif apporté de 988 972,46 €

B) Passif pris en charge

1. Emprunts....	1 988,24 €
2. Concours bancaires	- 304,63 €
3. Dettes fournisseurs.....	219 953,39 €
4. Rémunérations	21 225,12 €
5. Organismes	19 003,19 €
6. TVA	45 705,22 €
7. Autres dettes fiscales et sociales	2 319,12 €
8. Autres dettes	2 082,81 €

Soit un montant de passif apporté de..... 311 972,46 €

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société TOUEIX SA à la société A.T. LEVAGE s'élève donc à :

- Total de l'actif.....	988 972,46 €
- Total du passif.....	311 972,46 €
	=====
Soit un actif net apporté de	<u>677 000,00 €</u>



II – Locaux d'exploitation

La société apporteuse précise que la branche d'activité apportée est exploitée dans des locaux faisant l'objet de deux baux commerciaux distincts, ainsi qu'il est dit ci-après :

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CURNON D'Auvergne (PUY DE DOME) du 1^{er} juillet 1990, la société SCI LAS PEYRAS, société civile immobilière au capital de 7 622,45 € dont le siège social est à CURNON D'Auvergne (PUY DE DOME) – 4, rue Clément Ader, a donné à bail commercial à la société apporteuse, pour une durée expirant le 30 juin 1999, pour l'exploitation d'un fonds de location de matériel de levage et manutention et de tout matériel pour le bâtiment, les travaux publics et la location de petits matériels pour les particuliers,

- un ensemble immobilier situé à CURNON D'Auvergne (PUY DE DOME) – 7, rue Jean Mermoz, comprenant :

- Un terrain cadastré d'une part Section CR n°78 (issu d'une parcelle anciennement cadastrée CR n°57 lot B), d'une surface de 2 796 m² et d'autre part, Section CP n°106, lieudit « Las Peyras » d'une superficie de 11a 40ca ;
- ainsi que l'immeuble édifié sur ce terrain, d'une surface utile de 800 m², consistant en des bureaux, un hall d'exposition et des réserves.

L'avenant de renouvellement en date du 26 décembre 2001, avec effet du 1^{er} janvier 2002, adjoignait aux locaux initialement mis à disposition, une extension à destination de bureaux, d'une surface de 200 m² environ.

Aux termes dudit bail, la sous location de tout ou partie des locaux est écartée.

II – Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CURNON D'Auvergne (PUY DE DOME) du 29 mai 1992, Monsieur Alain TOUEIX, aux droits duquel se trouve aujourd'hui la société SCI LES POINTES DU MILIEU, société civile immobilière au capital de 7 622,45 € dont le siège social est à CURNON D'Auvergne (PUY DE DOME) – 5, rue Jean Mermoz, a donné à bail commercial à la société apporteuse, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} avril 1992 expirant le 31 mars 2001, pour l'exploitation d'un fonds d'entreprise de transport, de levage et de manutention, des locaux et dépendances sis à CURNON D'Auvergne (PUY DE DOME) – 7, rue Jean Mermoz savoir :

- un dépôt d'une superficie de l'ordre de 800 m²
- Un terrain y attenant d'une superficie d'environ 7500 m².

Ledit bail, renouvelé le 30 décembre 2002 avec effet du 1^{er} janvier 2003 énonçait en outre que le preneur ne peut « sous louer en tout ou partie les lieux loués ni se substituer toute personne physique ou morale dans les lieux loués par voie de location-gérance ou autrement ni concéder à quelque titre que ce soit, fut-ce à titre gratuit ou temporaire l'usage des lieux loués, sans le consentement exprès et par écrit du "bailleur" », ce dernier devant être appelé à concourir à l'acte.



La société apporteuse promet irrévocablement à la société bénéficiaire d'établir à son profit, sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'apport, une convention de sous location partielle, avec effet du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société bénéficiaire statuant sur l'augmentation de capital consécutive au présent apport.

La sous location consistera en la mise à disposition d'une partie des ensembles immobiliers sus-décrits appartenant aux SCI LAS PEYRAS et LES POINTES DU MILIEU, situés à COURNON D'AUVERGNE (PUY DE DOME) – 7, rue Jean Mermoz, moyennant un loyer annuel de 6 600 € HT, payable trimestriellement et d'avance, savoir :

- Une pièce à usage de bureau d'environ 25 m² situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment sis à COURNON D'AUVERGNE (PUY DE DOME) – 7, rue Jean Mermoz et appartenant à la SCI LAS PEYRAS ;
- Un terrain de 1 000 m² environ de superficie ainsi qu'une partie d'un hangar pour environ 160 m², le tout appartenant à la SCI LES POINTES DU MILIEU.

Aux présentes intervient Monsieur Alain TOUEIX en qualité de Gérant des SCI LAS PEYRAS et LES POINTES DU MILIEU, propriétaires ainsi qu'il est dit ci-avant, des biens immobiliers donnés à bail.

La SCI LAS PEYRAS autorise expressément la sous location partielle envisagée au profit de la société A.T. LEVAGE.

La SCI LES POINTES DU MILIEU autorise expressément la sous location partielle envisagée au profit de la société A.T. LEVAGE.

III- Propriété et Jouissance

La société A.T. LEVAGE sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Cependant, il est expressément stipulé que les opérations tant actives que passives, engagées pour l'exploitation de la branche d'activité apportée, effectuées par la société TOUEIX SA, depuis le 1^{er} janvier 2003, seront considérées comme ayant été faites de plein droit pour le compte exclusif de la société A.T. LEVAGE.

Le représentant de la société TOUEIX SA déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société A.T. LEVAGE pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

La société A.T. LEVAGE, quant à elle, accepte de prendre le jour où elle entrera effectivement en possession des biens, tous les actifs et passifs, tels qu'ils existeront alors et comme tenant lieu de ceux désignés dans le présent traité d'apport (sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2002).



D'une manière générale, la société bénéficiaire sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société apporteuse, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

La société A.T. LEVAGE déclare bien connaître et accepter les modifications intervenues ou sur le point d'intervenir entre le 1^{er} janvier 2003 et la date de réalisation de l'apport, dans la consistance des actifs apportés ou du passif pris en charge.

A cet égard, la société A.T. LEVAGE se reportera à la comptabilité tenue par la société TOUEIX SA.

CHAPITRE II : Charges et Conditions

Les apports qui précèdent sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé de ces charges et conditions

A/ La société A.T. LEVAGE prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation de l'apport, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société TOUEIX SA, pour quelque cause que ce soit, notamment pour usure ou mauvais état des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société TOUEIX SA sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société bénéficiaire de payer en l'acquit de la société apporteuse, indépendamment de la rémunération sous forme de parts sociales nouvelles de la société bénéficiaire, le passif de la société apporteuse, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société bénéficiaire prendra en charge le passif de la société apporteuse, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de l'apport projeté, mais exclusivement dans la mesure où ce passif se rapportera aux biens apportés.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société TOUEIX SA, à la date du 31 décembre 2002, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société A.T. LEVAGE prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 31 décembre 2002, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de l'apport.



II - Les apports de la société TOUEIX SA sont en outre, faits sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société bénéficiaire de l'apport aura tous pouvoirs, dès la réalisation de l'apport, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société apporteuse et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société A.T. LEVAGE supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société A.T. LEVAGE exécutera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société apporteuse.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société A.T. LEVAGE sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de l'apport dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société apporteuse à des tiers pour l'exploitation de la branche d'activité apportée.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société TOUEIX SA s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société apporteuse et ceux de ses salariés transférés à la société bénéficiaire par l'effet de la loi, subsisteront entre la société bénéficiaire et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société A.T. LEVAGE sera donc substituée à la société apporteuse en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

En particulier, il est précisé que le 27 mai 1998, a été conclu au sein de la société apporteuse, un accord d'intéressement pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1998 renouvelé le 29 juin 2001, avec effet du 1^{er} janvier 2001 pour une nouvelle période de trois ans.



Conformément à l'article L. 441-7 du code du travail, l'accord ne cesse de produire effet à la date de réalisation de l'apport, que lorsque la modification juridique intervenue rend impossible son application. Dans le cas contraire, l'accord a vocation à se poursuivre jusqu'à son terme au sein de la société bénéficiaire.

III - Pour ces apports, la société TOUEIX SA prend les engagements ci-après :

A/ La société apporteuse s'oblige jusqu'à la date de réalisation de l'apport, à poursuivre l'exploitation de la branche d'activité apportée, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, la société TOUEIX SA s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objet du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société bénéficiaire de l'apport, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles des apports sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société A.T. LEVAGE, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société A.T. LEVAGE, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société A.T. LEVAGE, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE III : Rémunération des apports

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société TOUEIX SA à la société A.T. LEVAGE s'élève donc à 677 000 €.

En représentation de ces apports nets, il sera attribué à la société TOUEIX SA, 67 700 parts sociales de 10 € chacune, soit une rémunération totale de l'apport de 677 000 €.

La valeur réelle des parts de la société bénéficiaire correspondant à la valeur nominale, aucune prime d'émission n'a lieu d'être déterminée.

Les 67 700 parts sociales nouvelles seront créées et entièrement assimilées aux valeurs mobilières déjà existantes. Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que toutes valeurs



mobilières, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

Le présent apport partiel d'actif est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société A.T. LEVAGE, de l'augmentation de capital indiquée plus haut, comme conséquence de l'apport, par voie d'émission de 67 700 parts sociales nouvelles de 10 € chacune, attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TOUEIX SA, de la présente opération d'apport.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 1^{er} juin 2003 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

CHAPITRE V : Déclarations générales

Monsieur Alain TOUEIX, en qualité de Président Directeur Générale de la société TOUEIX SA, déclare :

- Que la société TOUEIX SA n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Que la société TOUEIX SA n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Que la société TOUEIX SA a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;



- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société A.T. LEVAGE ont été ou seront régulièrement entreprises ;

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que ni la branche du fonds de commerce apporté, ni le matériel, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement hormis celles visées en annexe, étant entendu que, si d'autres inscriptions se révélaient du chef de la société apporteuse, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que le chiffre d'affaires, hors taxes, de chacune des trois dernières années d'exploitation s'est élevé à :

Exercice clos le 31 décembre 2000	4 156 815 €
Exercice clos le 31 décembre 2001	4 702 921 €
Exercice clos le 31 décembre 2002	4 461 065 €

- Que les résultats nets, pendant la même période, se sont élevés à :

Exercice clos le 31 décembre 2000	+ 95 144 €
Exercice clos le 31 décembre 2001	- 73 458 €
Exercice clos le 31 décembre 2002	+ 166 828 €

étant précisé que ces chiffres correspondent à la totalité de l'activité de la Société, sans qu'il soit possible d'identifier le chiffre d'affaires hors taxes, ni le résultat net avant impôts, se rapportant à la branche apportée ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société TOUEIX SA s'oblige à tenir à la disposition de la société A.T. LEVAGE, pendant trois ans, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI - Déclarations fiscales

I - Dispositions générales

Le représentant des deux sociétés soussignées oblige celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.



II - Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

Le représentant de la société apporteuse précise ici que le présent apport partiel d'actif a pour objet un ensemble d'éléments, représentant un secteur complet d'activité susceptible d'une exploitation autonome.

En conséquence, le présent apport partiel d'actif donnera seulement ouverture au droit fixe prévu à l'article 816-I du Code Général des Impôts.

B/ Impôt sur les sociétés

En ce qui concerne les impôts directs, les parties entendent placer, conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code Général des Impôts, le présent apport sous le régime spécial défini à l'article 210 A dudit code.

a) En conséquence, la société TOUEIX SA s'engage :

- à conserver pendant trois ans en portefeuille les titres remis en contrepartie du présent apport, sous les réserves prévues par le B.O.D.G.I. 28/05/1976 et la D. adm. 4 I-22 du 15 décembre 1988.

- à calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

b) De son côté, la société A.T. LEVAGE s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société apporteuse, ainsi que la réserve spéciale où cette société aura porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux prévu par l'article 219 I-a. du Code Général des Impôts, sauf si cette réserve est maintenue au passif de la société apporteuse ;

- à se substituer à la société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse (article 210 A-3.c. du Code Général des Impôts) ;

- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I. ;



- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d., les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.).

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse,

- à conserver les titres de participation que la société apporteuse aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime prévu à l'article 145 du Code Général des Impôts.

La société bénéficiaire joindra à ses déclarations de résultat les états prévus à l'article 54 septies du C.G.I.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les parties soussignées déclarent reconnaître que les opérations d'apport résultant de l'apport partiel d'actif sont réputées inexistantes pour l'application des dispositions de l'article 257-7° du C.G.I.

En ce qui concerne les biens mobiliers d'investissement, la société bénéficiaire s'engage à soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures de ces biens et à procéder le cas échéant aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du C.G.I. qui auraient été exigibles si la société apporteuse avait continué à utiliser les biens (D. adm. 3 D1411 du 1er mai 1990).

En ce qui concerne les immobilisations autres que les biens mobiliers d'investissement, la société bénéficiaire s'engage à effectuer ultérieurement, s'il y a lieu, les régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du C.G.I. auxquelles la société apporteuse aurait dû procéder si elle avait continué à utiliser les biens. La société bénéficiaire adressera au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire du présent engagement (D.adm. 3 D 1411 du 1er mai 1990).

D/ Participation des employeurs à l'effort de construction pour la branche considérée

La société bénéficiaire, en application de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, se déclare aux droits et obligations de la société apporteuse en ce qui concerne l'application de la réglementation relative à l'investissement patronal obligatoire à la construction de logements.



E/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue pour la branche considérée

La société bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société apporteuse, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société A.T. LEVAGE remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société apporteuse déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société bénéficiaire de l'apport, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société apporteuse, pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société A.T. LEVAGE lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.



IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société A.T. LEVAGE.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, le représentant des sociétés en cause, ès-qualités, élit domicile au siège social de ces dernières.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

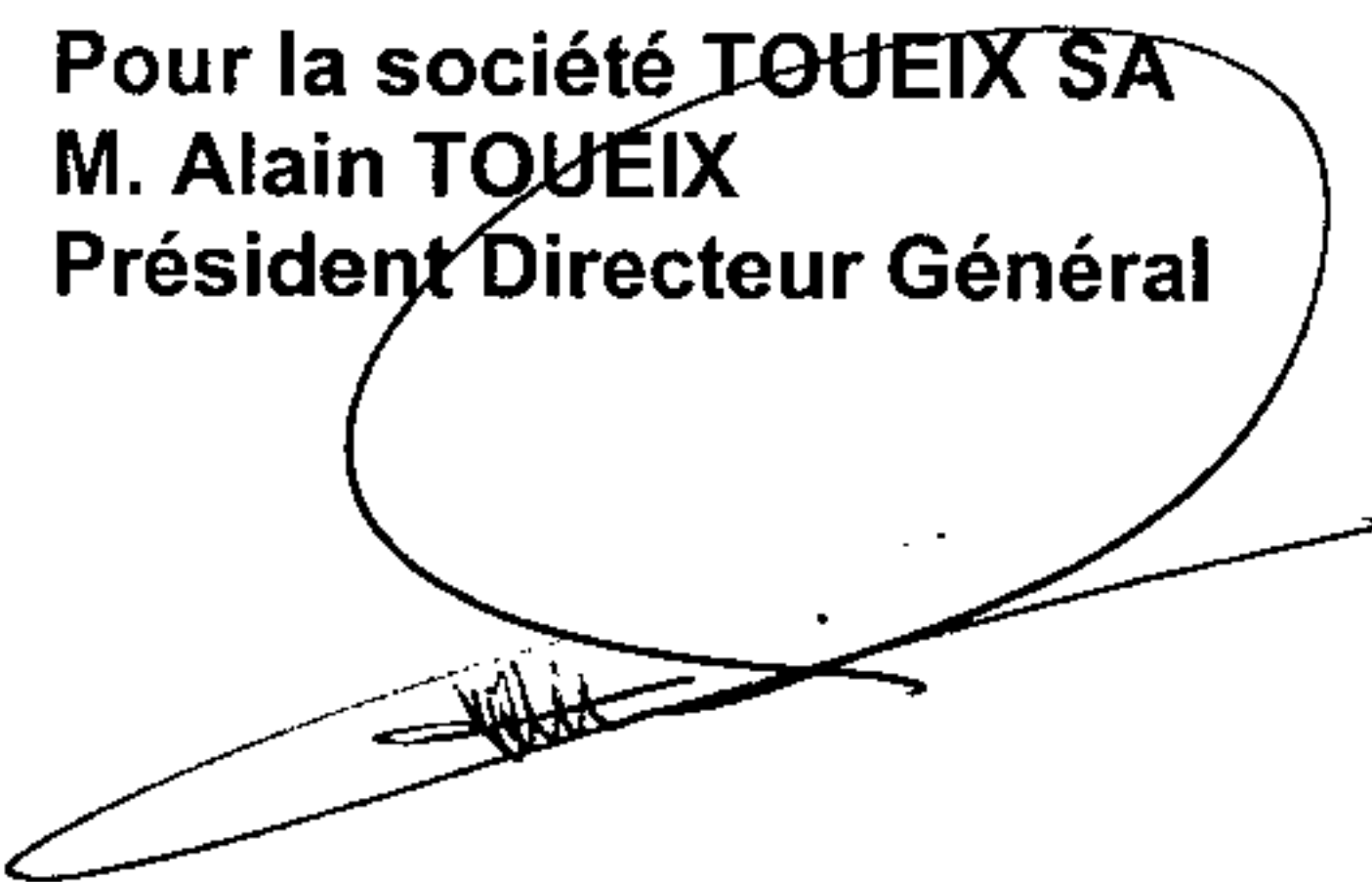
- au soussigné, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait à COURNON D'AUVERGNE

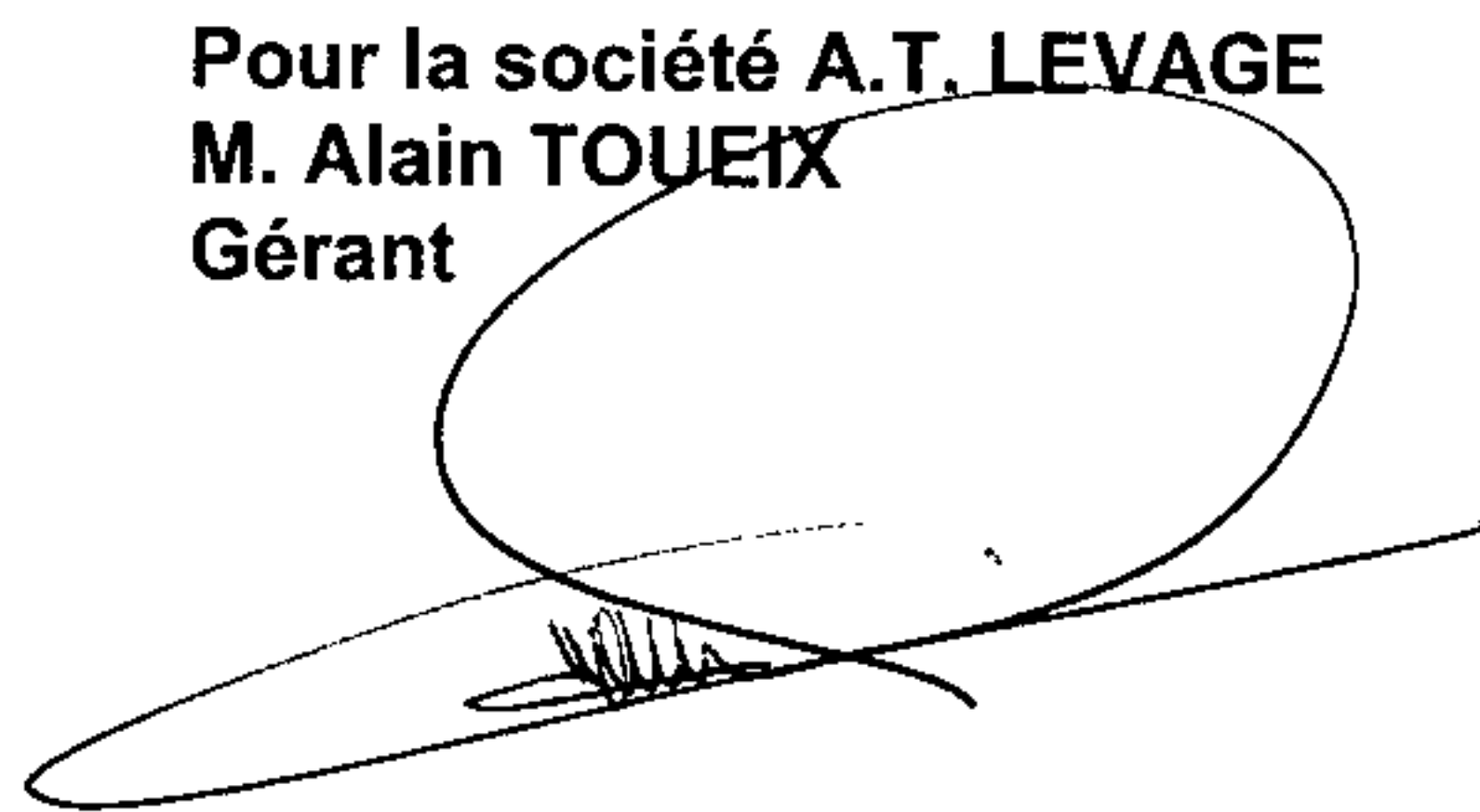
Le 14 avril 2003

En huit exemplaires

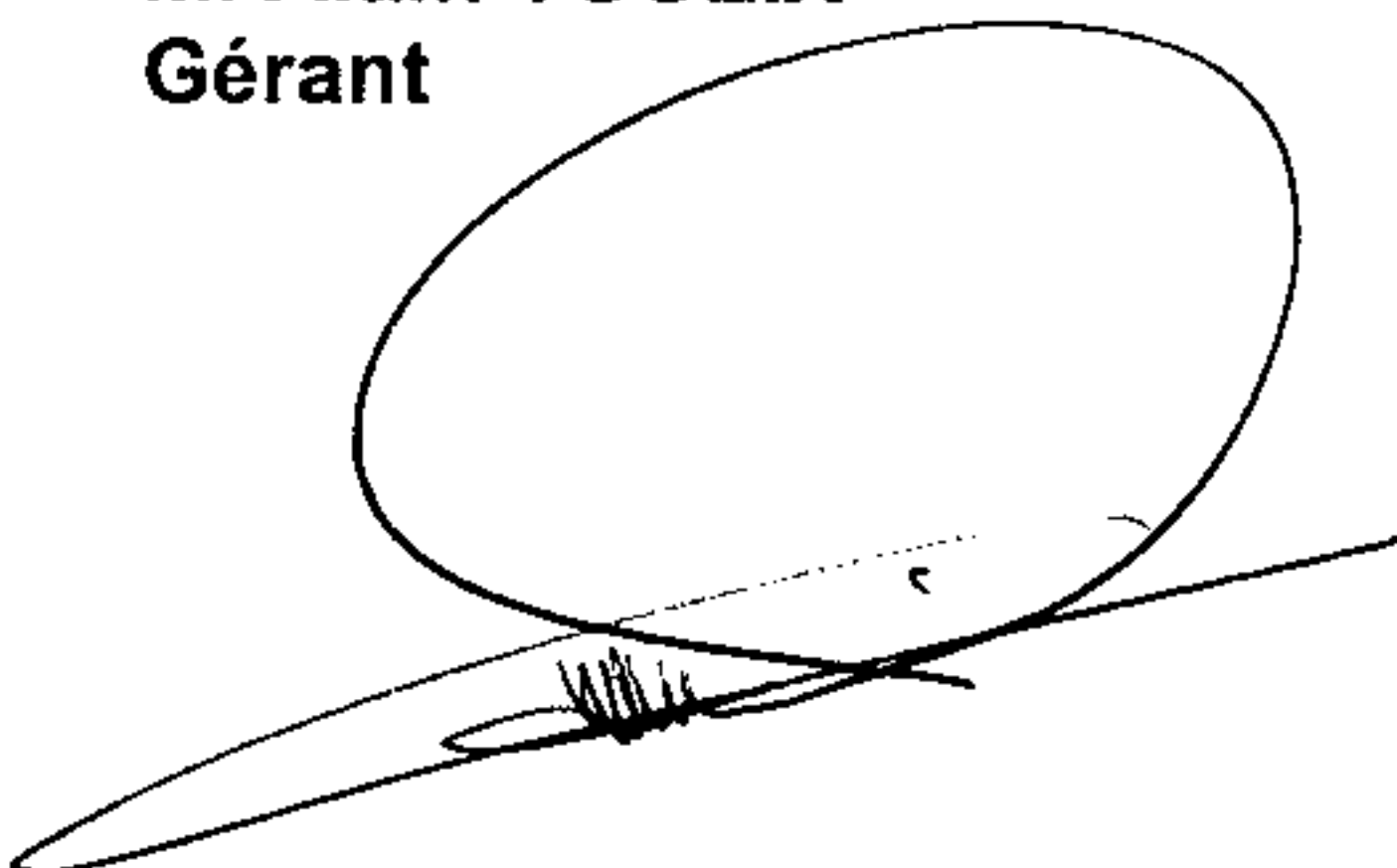
**Pour la société TOUEIX SA
M. Alain TOUEIX
Président Directeur Général**



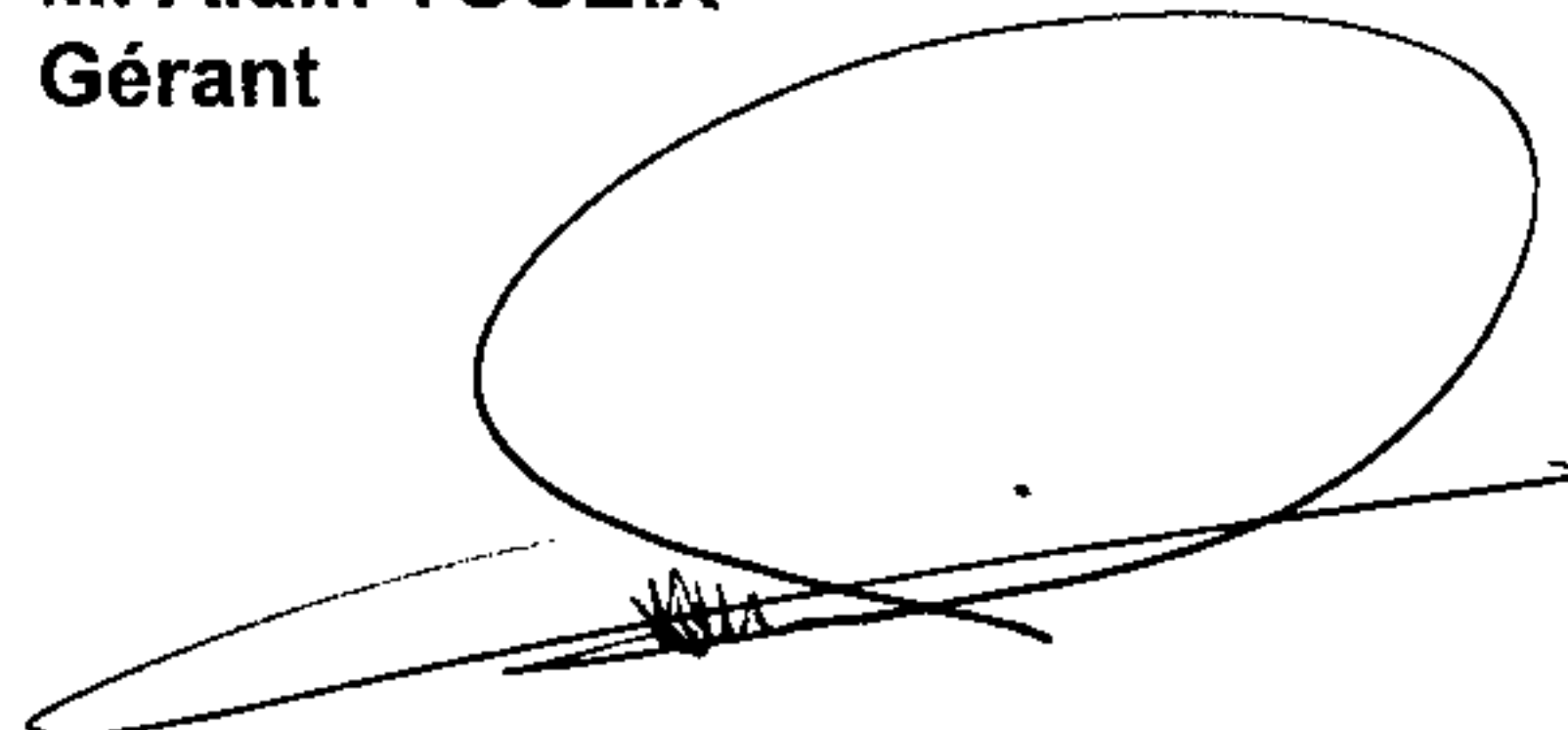
**Pour la société A.T. LEVAGE
M. Alain TOUEIX
Gérant**



**Pour la SCI LAS PEYRAS
M. Alain TOUEIX
Gérant**



**Pour la SCI LES POINTES DU MILIEU
M. Alain TOUEIX
Gérant**



A N N E X E S

- * Extrait K.BIS de la société TOUEIX SA
- * Extrait K.BIS de la société AT LEVAGE
- * Bilan, compte de résultat, annexes de la société TOUEIX SA au 31 décembre 2002
- * Etat des inscriptions de la société TOUEIX SA
- * Liste des contrats de location et de crédits baux apportés
- * Liste des éléments corporels apportés
- * Détail des postes d'actif circulant et de passif apportés
- * Liste des salariés transférés.



GREFFE
DU

09/04/2003 - FOLIO No 1

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CLERMONT FERRAND (63-03)

Modele K BIS

=====

EXTRAIT DU REGISTRE
DU COMMERCE ET DES SOCIETES

=====

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU R.C.S EN DATE DU 21/07/1986

No DE REGISTRE DU COMMERCE

R.C.S : CLERMONT FERRAND 338 219 157. No de GESTION : 86 B 233.

RAISON SOCIALE OU DENOMINATION

TOUEIX SA

SIGLE

NEANT

NOM COMMERCIAL

ALAIN TOUEIX OPTIMAT

FORME ET CAPITAL

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 600 000 EUR (FIXE)

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

7 RUE JEAN MERMOZ - ZONE INDUSTRIELLE - COURNON D'AUVERGNE
63800 COURNON D'AUVERGNE

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

----- PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

NOM PATRONYMIQUE : TOUEIX

PRENOM(S) : ALAIN

CHEMIN DU PUY DE CHARADE - 63130 ROYAT

NE(E) LE 01/02/1948 A PARIS (XIV)

NATIONALITE FRANCAISE

----- ADMINISTRATEUR

NOM PATRONYMIQUE : TOUEIX

PRENOM(S) : DAVID

47 RUE DU PONT SAINT JACQUES - 63000 CLERMONT-FERRAND

NE(E) LE 02/04/1972 A CLERMONT FERRAND (63)

NATIONALITE FRANCAISE

----- ADMINISTRATEUR

NOM PATRONYMIQUE : TOUEIX

PRENOM(S) : NICOLAS

5 BIS RUE ALEXIS CARREL - 63000 CLERMONT-FERRAND

NE(E) LE 21/11/1978 A BEAUMONT (63)

NATIONALITE FRANCAISE

----- COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

A D M CONSEIL

ZA DES GARDELLES - ENVAL - 63530 VOLVIC

STE A RESPONSABILITE LIMITEE

R.C.S : RIOM 394 558 860 (94 B 37)

----- COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

NOM PATRONYMIQUE : GRANDA

PRENOM(S) : CHARLES



EXTRAIT (SUITE)

09/04/2003 - FOLIO No 2

R.C.S : CLERMONT FERRAND 338 219 157. No de GESTION : 86 B 233.

ROUTE DE VOLVIC - ENVAL - 63200 RIOM

ORIGINE DU FONDS

FONDS ACQUIS PAR APPORT AU MONTANT EVALUE A :

Montant : 2 000 000 FRANCS (304898.03 EUROS)

ACTIVITE EXERCEE

LOCATION DE MATERIEL DE LEVAGE, DE MANUTENTION ET DE TOUS MATERIELS POUR
LE BATIMENT, LES TRAVAUX PUBLICS ET LA LOCATION...

ENSEIGNE

NEANT

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT

7 RUE JEAN MERMOZ - ZONE INDUSTRIELLE - 63800 Cournon d'Auvergne

DATE DU COMMENCEMENT DE L'EXPLOITATION

01/06/1986

PREMIER AVIS PUBLIE AU B.O.D.A.C.C

NEANT

PROPRIETAIRE PRECEDENT

TOUEIX ALAIN (NON INSCRIT)

TITRE ET DATE DU JOURNAL D'ANNONCES LEGALES

L'ANNONCEUR LEGAL, LE 18/06/1992

ELECTION DE DOMICILE POUR LES OPPOSITIONS

NEANT

TRIBUNAL DE DECLARATION DE CREANCE

CLERMONT FERRAND

OBJET SOCIAL

L'OBJET SOCIAL N'A PLUS A ETRE DECLARE DANS LA DEMANDE D'IMMATRICULATION
ET EST REMPLACE PAR LES ACTIVITES PRINCIPALES DE L'ENTREPRISE.
DECRET No 87-970 DU 03/12/1987.

DUREE DE LA SOCIETE

99 ANS, DU 21/07/1986 AU 20/07/2085

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

31/12

DATE ET No DE DEPOT DE L'ACTE AU GREFFE

LE 08/07/1986. No 1750

TITRE ET DATE DU JOURNAL D'ANNONCES LEGALES

L'ANNONCEUR LEGAL, LE 12/06/1986

MODE D'EXPLOITATION DU FONDS

FONDS RECU EN LOCATION GERANCE DE MR TOUEIX ALAIN A COMPTER DU 01.06.86
EXPLOITATION DIRECTE DEPUIS LE 01.04.92

ANNEXES

---- MODIFICATIVE DU 12/09/1990 No 0-3902

TRANSFERT DU SIEGE ET PRINCIPAL DE Cournon - 4 RUE CLEMENT ADER A
Cournon - 7 RUE JEAN MERMOZ - ZONE INDUSTRIELLE
A COMPTER DU 01/07/90

EXTRAIT (SUITE)

09/04/2003 - FOLIO No 3

R.C.S : CLERMONT FERRAND 338 219 157. No de GESTION : 86 B 233.

OBSERVATIONS NEANT

AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT NEANT

IMMATRICULATIONS SECONDAIRES NEANT

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 3 PAGES

=====

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES
POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER
DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT,
MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR

=====

DROIT DE GREFFE (DECRET 86.1098 DU 10 OCTOBRE 1986) :

H.T : 2.02 EUROS T.V.A : 0.40 EUROS T.T.C : 2.42 EUROS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE 09/04/2003

LE GREFFIER :



GREFFE

11/12/2002 - FOLIO No 1

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CLERMONT FERRAND (63-03)

Modele K BIS

=====

EXTRAIT DU REGISTRE
DU COMMERCE ET DES SOCIETES

=====

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU R.C.S EN DATE DU 11/12/2002

No DE REGISTRE DU COMMERCE

R.C.S : CLERMONT FERRAND 444 409 478. No de GESTION : 2002 B 633.

RAISON SOCIALE OU DENOMINATION

AT LEVAGE

SIGLE

NEANT

NOM COMMERCIAL

NEANT

FORME ET CAPITAL

STE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 8 000 EUR. (FIXE)

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

7 RUE JEAN MERMOZ - 63800 CURNON D'Auvergne

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

----- GERANT

NOM PATRONYMIQUE : TOUEIX

PRENOM(S) : ALAIN

CHEMIN DU PUY DE CHARADE - 63130 ROYAT

NE(E) LE 01/02/1948 A PARIS XIV (75)

NATIONALITE FRANCAISE

ORIGINE DU FONDS

NEANT

ACTIVITE EXERCEE

ENSEIGNE

NEANT

AGE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT

NEANT

DATE DU COMMENCEMENT DE L'EXPLOITATION

NEANT

PREMIER AVIS PUBLIE AU B.O.D.A.C.C

NEANT

PROPRIETAIRE - EXPLOITANT PRECEDENT

NEANT

TITRE ET DATE DU JOURNAL D'ANNONCES LEGALES

NEANT

ELECTION DE DOMICILE POUR LES OPPOSITIONS

NEANT

OBJET SOCIAL

L'OBJET SOCIAL N'A PLUS A ETRE DECLARE DANS LA DEMANDE D'IMMATRICULATION
ET EST REMPLACE PAR LES ACTIVITES PRINCIPALES DE L'ENTREPRISE.

DECRET No 87-970 DU 03/12/1987.



EXTRAIT (SUITE)

11/12/2002 - FOLIO No 2

R.C.S : CLERMONT FERRAND 444 409 478. No de GESTION : 2002 B 633.

DUREE DE LA SOCIETE

50 ANS, DU 11/12/2002 AU 10/12/2052

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

31/12

DATE ET No DE DEPOT DE L'ACTE AU GREFFE

LE 10/12/2002. No A 4504

TITRE ET DATE DU JOURNAL D'ANNONCES LEGALES

L'ANNONCEUR LEGAL, LE 12/12/2002

MODE D'EXPLOITATION DU FONDS

NEANT

ANNEXES

NEANT

OBSERVATIONS

NEANT

AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

NEANT

II RICULATIONS SECONDAIRES

NEANT

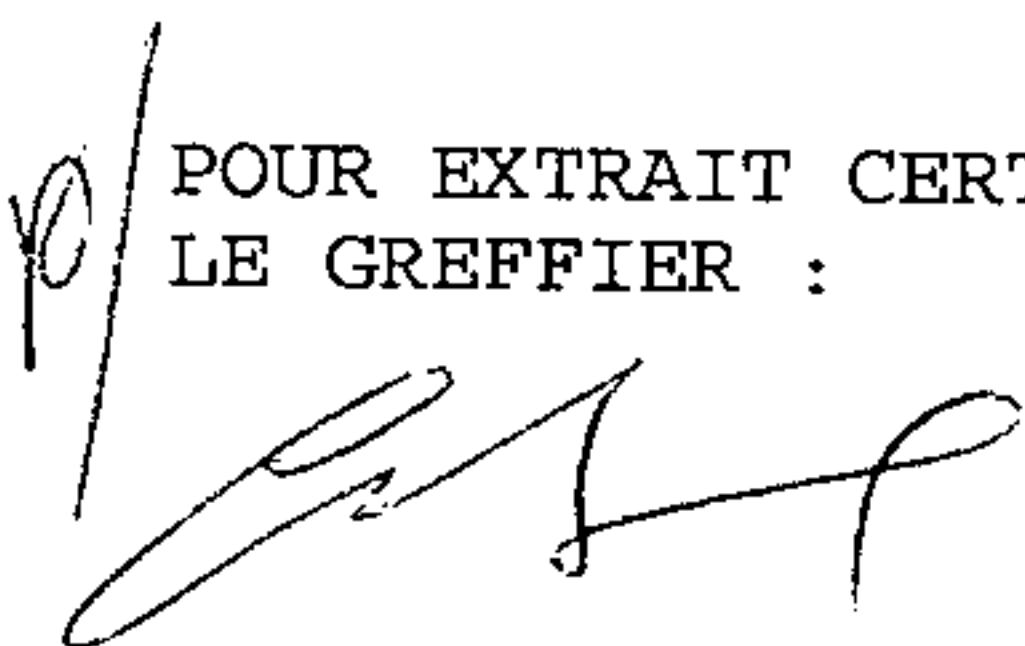
FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 2 PAGES

=====

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES
POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER
DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT,
MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR

=====

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE 11/12/2002
LE GREFFIER :



ETATS DE SYNTHESE AU 31/12/2002

SA TOUEIX
LOCATION MAT. BTP

7, Rue Jean Mermoz
BP. 35
63801 CURNON Cedex

Compte de Résultat.

Bilan.

31/03/2003

COMPTE DE RESULTAT

-1-

EURO

	du 01/01/02 au 31/12/02	% C.A.	du 01/01/01 au 31/12/01	% C.A.	Variation en valeur	
PRODUITS						
Ventes de marchandises	2 508 149	56.22	2 580 420	54.87	-72 270	-2
Production vendue	1 952 916	43.78	2 122 501	45.13	-169 584	-7
Subventions d'exploitation	11 055	0.25	5 929	0.13	5 126	86
Autres produits	226 665	5.08	140 097	2.98	86 568	61
Total	4 698 787	105.33	4 848 948	103.11	-150 160	-3
CONSOMMATIONS M/SES & MAT						
Achats de marchandises	2 014 038	45.15	2 008 838	42.71	5 199	
Variation de stock(m/ses)	-4 843	-0.11	104 179	2.22	-109 023	
Achats de m.p. & aut.approv.	6 403	0.14	3 579	0.08	2 823	78
Autres achats & charges ext.	1 146 395	25.70	1 287 445	27.38	-141 049	-10
Total	3 161 994	70.88	3 404 043	72.38	-242 049	-7
MARGE SUR M/SES & MAT	1 536 793	34.45	1 444 904	30.72	91 888	6
CHARGES						
Impôts,taxes et vers. assim.	112 100	2.51	110 093	2.34	2 006	1
Salaires et traitements	623 233	13.97	630 207	13.40	-6 974	-1
Charges sociales	279 070	6.26	281 360	5.98	-2 289	
Amortissements et provisions	323 704	7.26	448 510	9.54	-124 805	-27
Autres charges	155 391	3.48			155 391	
Total	1 493 499	33.48	1 470 172	31.26	23 327	1
RESULTAT D'EXPLOITATION	43 294	0.97	-25 267	-0.54	68 561	
Produits financiers	21 639	0.49	92	0.00	21 547	
Charges financières	54 694	1.23	90 090	1.92	-35 395	-39
Résultat financier	-33 054	-0.74	-89 997	-1.91	56 942	-63
RESULTAT COURANT	10 239	0.23	-115 265	-2.45	125 504	
Produits exceptionnels	222 328	4.98	74 440	1.58	147 888	198
Charges exceptionnelles	65 740	1.47	32 634	0.69	33 105	101
Résult.exceptionnel	156 588	3.51	41 806	0.89	114 782	274
RESULTAT DE L'EXERCICE	166 828	3.74	-73 458	-1.56	240 287	
	Bénéfice		Perte			

31/03/2003

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

-2-
EURO

	du 01/01/02 au 31/12/02	% C.A	du 01/01/01 au 31/12/01	% C.A	Variation en valeur
PRODUITS					
707120 VENTES MATERIELS NEUFS	1 858 984.40	41	1 857 319.20	39	1 665.20
707130 VENTE MATERIEL OCCASION	122 950.99	2	275 890.88	5	-152 939.89
707140 VENTES DE MARCHANDISES	403 839.72	9	351 447.23	7	52 392.49
707200 VENTES DE PIECES	106 651.08	2	70 284.21	1	36 366.87
707220 PETITES FOURNITURES	4 512.30		2 594.42		1 917.88
707900 VENTES EXPORTATION	10 088.00		10 497.64		-409.64
707901 VENTES C.E.E.	1 123.35		12 386.49		-11 263.14
Ventes de marchandises	2 508 149.84	56	2 580 420.07	54	-72 270.23
706130 FRAIS DE SEJOUR DEPLACMEN	12 445.28		9 413.30		3 031.98
706150 MAIN D'OEUVRE REPARATION	95 678.49	2	47 493.41	1	48 185.08
706155 MAIN D'OEUVRE MANUTENTIO	141 994.01	3	117 904.65	2	24 089.36
706160 LOCATION DE MATERIELS	514 617.63	11	558 410.77	11	-43 793.14
706165 LOC EMPLACEMENT PUB	3 475.59		3 386.02		89.57
706170 LOCATION GRUES	492 526.65	11	655 466.11	13	-162 939.46
706175 LOCATION GRUE A TOUR	189 897.50	4	143 980.91	3	45 916.59
706180 TRANSPORT	283 376.39	6	321 054.12	6	-37 677.73
706185 HELICOPTER	60 283.68	1	54 392.77	1	5 890.91
706280 SOUS TRAITANCE MAIN OEUVR	28 620.31		44 833.14		-16 212.83
706300 SOUS TRAITANCE LEVAGE	15 598.04		23 898.89		-8 300.85
706400 SOUS TRAITANCE TRANSPORT	685.00		7 200.17		-6 515.17
706700 MAIN D'OEUVRE MANUT CEE	5 417.10		11 869.93		-6 452.83
708500 CARBURANT MAT.LOCATION	6 204.69		6 269.25		-64.56
708501 RETRO.CARB. TOUEIX/HELI-A	29 647.51		30 163.73		-516.22
708502 PUB RETRO TPUEIX INDUS			892.00		-892.00
708503 ASS RETRO TOUEIX INDUS	4 980.52		20 555.72		-15 575.20
708504 FRES RETRO TOUEIX INDUSTR			2 204.49		-2 204.49
708505 PTT RETRO TOUEIX INDUST	365.88		365.88		
708506 PREST. RETROC. TOUEIX IND	9 285.51		6 576.06		2 709.45
708507 PREST. ADMIN. TOUEIX IND.	28 965.32		28 965.31		0.01
708700 PORT TAXABLE	1 899.02		3 303.04		-1 404.02
708810 PRODUITS D'ASSURANCES	17 126.68		16 547.29		579.39
708820 ASSURANCE MANUTENTION	5 091.28		3 847.97		1 243.31
708889 AVANTAGE NATURE VEHICULE	4 734.54		3 506.33		1 228.21
Production vendue	1 952 916.62	43	2 122 501.26	45	-169 584.64
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATIO	487.84		2 500.16		-2 012.32
740100 SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	10 567.63		3 429.07		7 138.56
Subventions d'exploitation	11 055.47		5 929.23		5 126.24
781730 REP/PROV.DEPREC.STOCKS	33 192.72		78 821.90	1	-45 629.18
781740 REP/PROV.DEPREC.CREANCES	162 670.06	3	5 293.03		157 377.03
791240 REMBOURSEMENT AGRR	11 261.01		3 810.66		7 450.35
791242 REMBOURSEMENT SINISTRES	19 542.04		52 172.03	1	-32 629.99
Autres produits	226 665.83	5	140 097.62	2	86 568.21
Total	4 698 787.76	105	4 848 948.18	103	-150 160.42

CONSOMMATIONS M/SES & MAT

.../...

31/03/2003

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

-3-
EURO

	du 01/01/02 au 31/12/02	% C.A	du 01/01/01 au 31/12/01	% C.A	Variation en valeur
607000 ACHATS DE MARCHANDISES	835 066.19	18	982 782.32	20	-147 716.13
607100 ACHATS DE PIECES	37 565.66		35 747.38		1 818.28
607200 ACHATS MAT OCCASION	119 258.99	2	167 160.34	3	-47 901.35
607300 AUTRES ACHATS	307 438.62	6	255 449.97	5	51 988.65
607500 ACHATS M/SES CEE	663 858.28	14	509 613.30	10	154 244.98
608700 FRAIS ACCES/ACH.MARCHAND.	50 850.35	1	58 085.05	1	-7 234.70
<u>Achats de marchandises</u>	<u>2 014 038.09</u>	<u>45</u>	<u>2 008 838.36</u>	<u>42</u>	<u>5 199.73</u>
603700 VAR STOCKS MARCHANDISES	-4 843.36		104 179.84	2	-109 023.20
<u>Variation de stock(m/ses)</u>	<u>-4 843.36</u>		<u>104 179.84</u>	<u>2</u>	<u>-109 023.20</u>
602200 ACHATS MATIERES CONSOMMAB	6 403.47		3 579.80		2 823.67
<u>Achats de m.p. & aut.approv.</u>	<u>6 403.47</u>		<u>3 579.80</u>		<u>2 823.67</u>
604100 SOUS TRAITANCE LEVAGE	15 756.92		25 373.82		-9 616.90
604101 SS TRAITANCE HELI AIR SER	1 287.50				1 287.50
604200 SOUS TRAITANCE MAIN D'OEUV	15 499.84		33 843.57		-18 343.73
604210 SOUS TRAIT TRAV TEMPOR.	2 126.01				2 126.01
604300 SOUS TRAITANCE TRANSPORT	7 168.07		11 895.67		-4 727.60
604400 SOUS TRAITANCE TRAV. EXT.	15 867.27		8 093.36		7 773.91
606110 EAU	438.08		471.65		-33.57
606120 EDG GDF	5 594.04		5 610.59		-16.55
606300 PETIT OUTILLAGE	2 285.29		3 856.41		-1 571.12
606370 FRS EQUIPT SECURITE	2 648.14		4 557.46		-1 909.32
606375 FRAIS DE GARDIENNAGE	1 396.12				1 396.12
606400 FRES DE BUREAU	7 815.37		9 354.73		-1 539.36
606600 CARBURANTS	109 793.21	2	105 306.30	2	4 486.91
606610 CARBURANT HELICOPTERE			6 461.76		-6 461.76
612230 C.B. CH.ELEVATEUR SAMBRON	15 910.20		15 910.19		0.01
612240 C.B. GRUE LTM / SODELEM	68 254.51	1	68 254.64	1	-0.13
612245 C BAIL ATT390/SODELEM			28 760.79		-28 760.79
612250 C.B. FENWICK TI / SLIBAIL	18 127.61		18 127.04		0.57
613200 LOYER DEPOT	22 867.36		22 867.35		0.01
613210 LOYER TERRAIN EXPO-STOCKA	1 524.49		3 658.78		-2 134.29
613220 LOYER BUREAU HALL EXPO	60 000.00	1	49 978.89	1	10 021.11
613230 LOC. HANGAR HELICOPTERE	930.66		914.69		15.97
613500 LOCATIONS DE MATERIELS	1 641.25		1 169.89		471.36
613501 LOCATION MACHINE A AFFRAN	341.22		399.30		-58.08
613510 LOCATION SAXO	3 600.48		3 600.53		-0.05
613512 LOC SODELEM GMR H10A	1 499.38		7 852.90		-6 353.52
613513 LOC LOXXIA/NACELLE HA20PX	16 151.64		16 151.67		-0.03
613514 LOC. LOXXIA / LTM 1030.2	51 797.28	1	51 797.30	1	-0.02
613515 LOC LOXXIA/NACELLE EC20	13 215.00		13 214.96		0.04
613516 LOC SODELEM / POTAIN MC85	18 963.62		18 249.70		713.92
613517 LOC SODELEM / ATT 400.2	42 911.34		42 911.32		0.02
613518 LOC NACELLE JLG20HX/UCABA	36 010.38		36 010.64		-0.26
613519 LOC NACELLE 15SDX/UCABAIL	13 025.42		13 025.50		-0.08
613520 LOC FOURNIER SR57/SODELEM	9 315.02		9 314.51		0.51
613521 LOC LOCANIA/ECUREUIL BS	109 249.61	2	126 582.48	2	-17 332.87
613522 LOC LOXXIA/MINI PELLE 322	5 284.00				5 284.00
613523 LOC LOXXIA/FDIT40.140 NO5	12 469.32				12 469.32
613524 LOC LOXXIA/HYSTER H 1.75	3 817.40				3 817.40
615200 ENT REPART CONST & ABORDS	6 584.83		7 579.87		-995.04
615510 ENTRETIEN MATERIEL OUTILL	4 645.47		17 504.19		-12 858.72
615520 ENTRETIEN MAT DE BUREAU	5 465.44		3 667.00		1 798.44
615540 ENTRETIEN CAMIONS GRUES	14 747.85		15 204.03		-456.18

.../...

31/05/2003

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

-4-
EURO

	du 01/01/02 au 31/12/02	% C.A.	du 01/01/01 au 31/12/01	% C.A.	Variation en valeur
615541 ENTR.CAMIONS GRUES CEE	5 267.81		10 362.02		-5 094.21
615550 ENTRETIEN CAMIONS	23 702.10		17 834.34		5 867.76
615560 ENTRETIEN AUTRES VEHICULE	12 677.70		14 839.43		-2 161.73
615570 ENTRETIEN CHARIOTS ELEVAT	2 208.24		4 843.24		-2 635.00
615580 ENTRETIEN NACELLES	12 097.79		8 189.43		3 908.36
615590 ENTRETIEN HELICOPTERE	10 510.11		15 421.22		-4 911.11
615591 SINISTRES CLIENTELE	1 525.85		25 845.39		-24 319.54
616110 ASS BRIS MACHINE OBJ MANU	23 104.73		27 594.33		-4 489.60
616120 ASS RC CHEF ENTREPRISE	14 333.50		15 422.26		-1 088.76
616130 ASSURANCES DIVERSES	12 489.18		15 389.90		-2 900.72
616160 ASSURANCE FLOTTE	31 809.60		33 284.73		-1 475.13
616161 ASSURANCE HELICOPTERE	47 296.27	1	46 299.00		997.27
618100 DOCUMENTATION GENERALE	449.99		2 456.08		-2 006.09
622100 COMM ET COURTAG			14 253.98		-14 253.98
622600 HONORAIRES DIVERS	9 432.30		13 716.75		-4 284.45
622601 HONORAIRES EXPERT CPTABLE	14 997.88		13 400.27		1 597.61
622602 HONORAIRES COMMIS COMPTES	3 556.12		3 247.16		308.96
622603 HONORAIRES CONSEIL JURIDI	8 918.71		4 336.87		4 581.84
622604 HONORAIRES AVOCATS	5 432.00		12 256.90		-6 824.90
622605 HONO DIRECTION COMMERCIAL			1 524.49		-1 524.49
622700 FRAIS ACTES ET CONTENTIEU	3 275.64		1 738.39		1 537.25
622800 PREST.SERV.S.TIKETS REST	160.47		160.62		-0.15
622810 FRAIS DE FORMATION	20 638.56		13 759.05		6 879.51
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	21 730.64		28 711.51		-6 980.87
623300 FOIRES ET EXPOSITIONS	5 811.36		4 704.67		1 106.69
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	4 526.31		1 932.37		2 593.94
623500 CATALOGUES	2 046.30		1 708.50		337.80
623800 POURBOIRES ET DONS	565.00		106.71		458.29
625100 DEPLACEMENTS CHEF ENTREPR	7 863.26		8 145.22		-281.96
625110 DEPLACEMENTS DEPANEURS	692.16		663.86		28.30
625120 DEPLACEMENTS CHAUFFEURS	22 148.16		24 264.40		-2 116.24
625130 DEPLACEMENTS REPRESENTANT	2 507.41		6 447.76		-3 940.35
625131 INDEMNITES KILOMETRIQUES	3 988.54		11 990.46		-8 001.92
625140 FRAIS D'AUTOROUTES	8 339.93		9 702.95		-1 363.02
625600 MISSIONS RECEPTIONS	22 313.51		21 344.48		969.03
626100 TELEPHONE TELECOPIE	23 641.23		23 398.53		242.70
626120 TIMBRES POSTE	5 379.97		6 952.30		-1 572.33
627200 COMM FRS S/EMISS EMPRUNTS	732.75		941.83		-209.08
628100 COT SYND ET PROFESS	3 398.69		4 156.89		-758.20
628110 TELESURVEILLANCE	378.32		365.88		12.44
628150 CHARGES DIVERSES HELICOPT	421.12		8 197.63		-7 776.51
Autres achats & charges ext.	1 146 395.85	25	1 287 445.28	27	-141 049.43
Total	3 161 994.05	70	3 404 043.28	72	-242 049.23
MARGE SUR M/SES & MAT	1 536 793.71	34	1 444 904.90	30	91 888.81
CHARGES					
633300 PART EMPLOY A FPC AUT ORG	7 667.57		5 332.11		2 335.46
633400 PARTIC EFFORT CONSTRUCTIO	2 746.64		2 817.41		-70.77
633500 VERST LIBERAT TAXE APPREN	1 220.85		2 586.15		-1 365.30
.../...					

31/03/2003

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

-5-
EURO

	du 01/01/02 au 31/12/02	% C.A	du 01/01/01 au 31/12/01	% C.A	Variation en valeur
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	70 159.40	1	68 491.84	1	1 667.56
635140 TAXES/VEHICULES SOCIETES	2 440.20		2 439.18		1.02
635220 TAXES FONCIERES	10 672.00		8 974.06		1 697.94
637100 CONTRIBUTION DE SOLIDARIT	5 995.04		6 079.36		-84.32
637800 TAXES ESSIEU & VIGNETTES	9 742.87		11 092.95		-1 350.08
637810 TAXES DIVERSES	1 455.66		2 280.73		-825.07
<u>Impôts, taxes et vers. assim.</u>	<u>112 100.23</u>	<u>2</u>	<u>110 093.79</u>	<u>2</u>	<u>2 006.44</u>
641100 SALAIRES APPRENTIS	2 393.95		2 662.16		-268.21
641110 SALAIRES CHAUFFEURS	164 885.78	3	179 352.84	3	-14 467.06
641120 APPOINTEMENTS	348 052.01	7	356 320.18	7	-8 268.17
641130 APPOINTEMENTS DIRIGEANT	95 986.90	2	89 792.47	1	6 194.43
641200 CONGES PAYES	-1 288.97		-533.57		-755.40
641300 INTERESSEMENT	6 751.25				6 751.25
641400 INDEMNITES	6 452.38		2 613.91		3 838.47
<u>Salaires et traitements</u>	<u>623 233.30</u>	<u>13</u>	<u>630 207.99</u>	<u>13</u>	<u>-6 974.69</u>
645100 COT URSSAF	183 658.91	4	191 986.13	4	-8 327.22
645110 COT SUR CONGES PAYES	-579.84		-240.11		-339.73
645300 COT IGIRCA	31 718.53		30 990.75		727.78
645310 COT RETRAITE CADRES	30 953.81		28 800.70		2 153.11
645400 COT IPRIAC	72.40		66.99		5.41
645410 COT PREVOYANCE AGRR	4 561.46		4 776.98		-215.52
645420 COTIS PREVOY FRAIS SANTE	5 820.75				5 820.75
645500 COT AUX ASSEDIC	20 165.22		20 440.60		-275.38
647100 PART PATRONALE TICK.RESTA	2 560.24		2 418.30		141.94
647510 MEDECINE DU TRAVAIL	139.12		2 120.03		-1 980.91
<u>Charges sociales</u>	<u>279 070.60</u>	<u>6</u>	<u>281 360.37</u>	<u>5</u>	<u>-2 289.77</u>
681110 DOT AMORT S/IMMOB INCORPO	5 227.93		413.52		4 814.41
681120 DOT AMORT S/IMMO CORPOREL	264 577.40	5	405 606.84	8	-141 029.44
681500 DOT PROV RISQ & CHARG EXP	15 000.00		13 720.41		1 279.59
681740 DOT.PROV.DEPRE.CREANCES	38 898.84		28 769.26		10 129.58
<u>Amortissements et provisions</u>	<u>323 704.17</u>	<u>7</u>	<u>448 510.03</u>	<u>9</u>	<u>-124 805.86</u>
654000 CREANCES IRRECOUV.TVA/DEB	76 975.24	1			76 975.24
654001 CREANCES IRRECOUV.	78 415.88	1			78 415.88
<u>Autres charges</u>	<u>155 391.12</u>	<u>3</u>			<u>155 391.12</u>
Total	1 493 499.42	33	1 470 172.18	31	23 327.24
RESULTAT D'EXPLOITATION	43 294.29		-25 267.28		68 561.57
764000 REVENUS VAL MOBIL PLACEME	133.35				133.35
765000 ESCOMPTES OBTENUS			92.42		-92.42
766000 GAINS DE CHANGE	0.42				0.42
786620 REP.PROV.IMMO.FINANCIERES	21 505.66				21 505.66
<u>Produits financiers</u>	<u>21 639.43</u>		<u>92.42</u>		<u>21 547.01</u>
661100 INT DES EMPRUNTS	30 167.07		32 224.32		-2 057.25
661500 INT DECOUVERTS BANCAIRES	1 268.50		4 707.45		-3 438.95
661600 INT BANC SUR OP FINANCEME	2 281.99		2 491.26		-209.27
665000 ESCPTES ACCORDES	356.20		86.61		269.59
.../...					

31/03/2003

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

-6-
EURO

	du 01/01/02 au 31/12/02	% C.A.	du 01/01/01 au 31/12/01	% C.A.	Variation en valeur
666000 PERTES DE CHANGE	1.18				1.18
686620 DOT.PROV.IMMO.FINANCIERES	20 619.38		50 580.62	1	-29 961.24
<u>Charges financières</u>	<u>54 694.32</u>	<u>1</u>	<u>90 090.26</u>	<u>1</u>	<u>-35 395.94</u>
<u>Résultat financier</u>	<u>-33 054.89</u>		<u>-89 997.84</u>	<u>-1</u>	<u>56 942.95</u>
<u>RESULTAT COURANT</u>	<u>10 239.40</u>		<u>-115 265.12</u>	<u>-2</u>	<u>125 504.52</u>
771000 PROD EXCEPT S/OPERAT GEST	326.82		668.55		-341.73
771400 RENTREES S/CREANCES AMORT			189.61		-189.61
771800 DIF REGLT FOURNISSEURS	240.82		89.30		151.52
771801 PROFIT EXCEPT FOURNISSEUR	0.02		16 545.60		-16 545.58
771810 DIFF REGLT CLIENTS	2 557.55		3.67		2 553.88
771820 DIFF REGLT AUTRES TIERS	884.95		3.55		881.40
775200 PROD CESSION IMM CORPOREL	179 906.54	4	47 325.05	1	132 581.49
775202 CESSION INVEST NON TAXABL			9 615.43		-9 615.43
775600 PROD CESSION IMMO FINANCE	300.00				300.00
787500 REP/PROV RISQUES CHA EXCE	38 112.25				38 112.25
<u>Produits exceptionnels</u>	<u>222 328.95</u>	<u>4</u>	<u>74 440.76</u>	<u>1</u>	<u>147 888.19</u>
671000 CHARGES EXCEPT (gestion)	0.66		2 991.27		-2 990.61
671200 PENAL. AMENDES PENAL FISC			503.08		-503.08
671800 DIFF REGLT FOURNISSEURS	1 555.13		4.32		1 550.81
671810 DIFF REGLT CLIENTS	12.22		20.24		-8.02
671820 DIFF REGL AUTRES TIERS	2.67		1.14		1.53
675200 VAL COMPTA IMMO INCO CEDE	42 663.82		29 114.40		13 549.42
675600 VAL COMPTA IMMO FINA CEDE	21 505.66				21 505.66
<u>Charges exceptionnelles</u>	<u>65 740.16</u>	<u>1</u>	<u>32 634.45</u>		<u>33 105.71</u>
<u>Résult.exceptionnel</u>	<u>156 588.79</u>	<u>3</u>	<u>41 806.31</u>		<u>114 782.48</u>
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>166 828.19</u>	<u>3</u>	<u>-73 458.81</u>	<u>-1</u>	<u>240 287.00</u>

31/03/2003

BILAN ACTIF

-1-

EURO

Net au
31/12/01

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/02	Net au 31/12/01
* ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobil. incorporelles</u>				
Concessions, brevets	28 944	14 801	14 143	695
Fonds commercial	47 259		47 259	47 259
<u>Immobil. corporelles</u>				
Terrains	90 877	68 020	22 857	30 423
Inst. techn. mat. et out. indust.	724 304	129 987	594 316	267 058
Autres immobilisations corp.	2 127 377	1 832 016	295 361	458 530
<u>Immobil. financières</u>				
Participations & créances rat	86 500	70 900	15 600	20 619
Autres immobilisations financ	533		533	533
Total	3 105 796	2 115 725	990 071	825 118
* ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks</u>				
Marchandises	1 024 465	65 159	959 306	921 270
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	1 169 594	81 386	1 088 208	1 212 121
Fournisseurs débiteurs	6 568		6 568	14 549
Personnel	400		400	152
Etat impôts sur bénéfices	21 301		21 301	78 201
Etat taxes sur chif. affair.	21 134		21 134	10 747
Autres créances	40 284	1 270	39 014	23 839
<u>Divers</u>				
Valeurs mobilières de placem.	150 141		150 141	73 599
Disponibilités	80 880		80 880	20 896
Charges constatées d'avance	36 093		36 093	35 000
Total	2 550 865	147 816	2 403 049	2 390 379
* COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF			3 393 120	3 215 497

BILAN PASSIF

-2-
EURO

	Net au 31/12/02	Net au 31/12/01
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individ.	600 000	500 000
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves réglementées		14 288
Autres réserves	419 253	578 423
Résultat exercice	166 828	-73 458
Total	1 236 081	1 069 253
* AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
* PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		38 112
Provisions pour charges	28 720	13 720
Total	28 720	51 832
* DETTES		
.Emprunts	751 124	692 541
.Découvert, concours bancaires	5 780	21 931
.Associés	1 977	2 277
Dettes fournisseurs/cpts rat.	980 252	919 640
.Personnel	82 349	80 342
.Organismes sociaux	77 925	73 484
.Etat taxes sur chif. affair.	175 309	238 089
.Autres dettes fiscal.& soc.	16 920	38 792
Dettes/immob.et cptes rattac.	12 480	
Autres dettes	20 479	19 184
Produits constatés d'avance	3 720	8 128
Total	2 128 319	2 094 411
* COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL PASSIF	3 393 120	3 215 497

31/03/2003

DETAIL BILAN ACTIF

-3-
EURO

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/02	Net au 31/12/01
* ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobil. incorporelles</u>				
205000 CONCESS.BREVETS LICENCES	28 944.95			10 268.97
280500 AMORT.CONC.BREVETS LICENC		14 801.86		-9 573.93
<u>Concessions,brevets</u>	<u>28 944.95</u>	<u>14 801.86</u>	<u>14 143.09</u>	<u>695.04</u>
207000 FONDS COMMERCIAL	47 259.19			47 259.20
<u>Fonds commercial</u>	<u>47 259.19</u>		<u>47 259.19</u>	<u>47 259.20</u>
<u>Immobil. corporelles</u>				
212000 AGENC ET AMENAG TERRAINS	90 877.54			90 877.53
281200 AMORT.AGENC.AMEN.TERRAINS		68 020.26		-60 454.46
<u>Terrains</u>	<u>90 877.54</u>	<u>68 020.26</u>	<u>22 857.28</u>	<u>30 423.07</u>
215000 MATERIEL ET OUTILLAGE	18 040.37			18 040.37
215100 BUNGALOWS	52 803.06			47 299.20
215400 GRUES	357 768.12			132 672.30
215410 MATERIEL POUR LOCATION	295 692.52			118 608.08
281500 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		10 876.96		-8 341.32
281510 AMORT.BUNGALOWS		12 191.37		-4 920.89
281540 AMORT.GRUES		60 331.42		-21 366.15
281541 AMORT.AUTRES MAT.POUR LOC		46 587.47		-14 933.53
<u>Inst.techn.mat.et out.indust.</u>	<u>724 304.07</u>	<u>129 987.22</u>	<u>594 316.85</u>	<u>267 058.06</u>
218100 AAI DIV. DANS IMMEU LOUE	38 594.63			38 594.60
218110 AGENCEMENT NON FONCIER	44 420.55			42 158.17
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	1975 627.31			2082 357.19
218300 MAT DE BUREAU ET INFORMAT	47 999.19			51 325.77
218400 MOBILIER	19 836.14			19 836.13
218500 CHEPTEL	900.00			
281810 AMORT AAI DIVERS		25 977.03		-21 734.40
281811 AMORT AAI NON FONCIER		23 630.18		-20 784.88
281820 AMORT MAT DE TRANSPORT		1748 071.94		-1684 768.24
281830 AMORT MAT BUREAU & INFORM		18 605.04		-33 679.68
281840 AMORT MOBILIER		15 657.36		-14 774.52
281850 AMORT CHEPTEL		75.00		
<u>Autres immobilisations corp.</u>	<u>2127 377.82</u>	<u>1832 016.55</u>	<u>295 361.27</u>	<u>458 530.14</u>
<u>Immobil. financières</u>				
261100 TITRES TOUEIX BOURBONNAIS				21 205.66
261120 TITRES TOUEIX INDUSTRIE	29 700.00			30 000.00
261130 TITRES HELI-AI-SERVICES	41 200.00			41 200.00
261140 TITRES AT LEVAGE	7 800.00			
261150 TITRES OPTIMAT 63	7 800.00			
296110 PROV DEPRECIATION TITRES		70 900.00		-71 786.28
<u>Participations & créances rat</u>	<u>86 500.00</u>	<u>70 900.00</u>	<u>15 600.00</u>	<u>20 619.38</u>
275000 DEPOTS ET CAUT. VERSES	533.42			533.42
<u>Autres immobilisations financ</u>	<u>533.42</u>		<u>533.42</u>	<u>533.42</u>

.../...

31/03/2003

DETAIL BILAN ACTIF

-4-
EURO

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/02	Net au 31/12/01
Total	3105 796.99	2115 725.89	990 071.10	825 118.31
* ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks</u>				
370000 STOCKS DE MARCHANDISES	1024 465.99			1019 622.63
397000 PROV DEP STOCKS MARCHANDI		65 159.55		-98 352.27
<u>Marchandises</u>	1024 465.99	65 159.55	959 306.44	921 270.36
<u>Créances</u>				
411000 CLIENTS	1165 435.02			1395 503.62
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLI	4 159.77			21 775.37
491000 PROV DEP CPTES CLIENTS		81 386.13		-205 157.35
<u>Clients et comptes rattachés</u>	1169 594.79	81 386.13	1088 208.66	1212 121.64
409800 RRR A OBTENIR AV A RECEVO	6 568.72			14 549.65
<u>Fournisseurs débiteurs</u>	6 568.72		6 568.72	14 549.65
425000 PERSONNEL AVANCES ET ACPT	400.00			152.45
<u>Personnel</u>	400.00		400.00	152.45
444000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	21 301.66			78 201.44
<u>Etat impôts sur bénéfices</u>	21 301.66		21 301.66	78 201.44
445620 TVA S/IMMO DEDUCTIBLES				183.65
445660 TVA RECUP (ACHATS FR GX)	2 795.80			7 277.45
445799 TVA CREANCES IRRECOUVRABL	15 320.08			
445830 TVA/FAR NON PARVENUES	2 677.44			3 148.04
445879 TVA SUR AVOIRS A ETABLIR	341.38			138.05
<u>Etat taxes sur chif.affair.</u>	21 134.70		21 134.70	10 747.19
448700 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	27 000.00			
467100 TICKETS RESTAURANT	1 219.20			1 676.39
467150 GONZALES	1 270.43			1 270.43
468700 DIVERS PRODUITS A RECEVOI	10 794.83			22 163.25
496000 PROV.DEPRE.DEBITEURS DIV.		1 270.36		-1 270.36
<u>Autres créances</u>	40 284.46	1 270.36	39 014.10	23 839.71
<u>Divers</u>				
508100 PARTS SOC CDT MUTUEL	137.20			137.20
508700 SICAV DE TRESORERIE	150 004.37			73 462.76
<u>Valeurs mobilières de placem.</u>	150 141.57		150 141.57	73 599.96
512100 CREDIT AGRICOLE	67 804.77			
512200 CREDIT MUTUEL				4 171.48
512300 BANQUE CHALUS	3 319.30			2 057.24
512400 BANQUE POPULAIRE	389.63			389.63
512500 CREDIT COMMERC. DE FRANCE	9 367.22			14 278.18
<u>Disponibilités</u>	80 880.92		80 880.92	20 896.53
.../...				

31/03/2003

DETAIL BILAN ACTIF-5-
EURO

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/02	Net au 31/12/01
486000 CHARGES CONST D'AVANCE	36 093.00			35 000.68
<u>Charges constatées d'avance</u>	<u>36 093.00</u>		<u>36 093.00</u>	<u>35 000.68</u>
<u>Total</u>	<u>2550 865.81</u>	<u>147 816.04</u>	<u>2403 049.77</u>	<u>2390 379.61</u>
<u>* COMPTES DE REGULARISATION</u>				
<u>Total</u>				
<u>TOTAL ACTIF</u>			<u>3393 120.87</u>	<u>3215 497.92</u>

31.03.2003

DETAIL BILAN PASSIF

-6-
EURO

		Net au 31/12/02	Net au 31/12/01
* CAPITAUX PROPRES			
101300	CAPITAL SOCIAL <u>Capital social ou individ.</u>	600 000.00 <u>600 000.00</u>	500 000.00 <u>500 000.00</u>
106100	RESERVE LEGALE <u>Réserve légale</u>	50 000.08 <u>50 000.08</u>	50 000.08 <u>50 000.08</u>
106410	PLUS VALUES NETTES A LT <u>Réserves réglementées</u>		14 288.28 <u>14 288.28</u>
106800	AUTRES RESERVES	419 253.11	524 148.92
106810	RESERVES A CAPITALISER <u>Autres réserves</u>	<u>419 253.11</u>	<u>54 274.90</u> <u>578 423.82</u>
	<u>Résultat exercice</u>	<u>166 828.19</u>	<u>-73 458.81</u>
	<u>Total</u>	<u>1 236 081.38</u>	<u>1 069 253.37</u>
* AUTRES FONDS PROPRES			
	<u>Total</u>		
* PROV./ RISQUES ET CHARGES			
151100	PROV.POUR LITIGES <u>Provisions pour risques</u>		38 112.25 <u>38 112.25</u>
158001	PROV REMISE ETAT HELICOPT <u>Provisions pour charges</u>	28 720.41 <u>28 720.41</u>	13 720.41 <u>13 720.41</u>
	<u>Total</u>	<u>28 720.41</u>	<u>51 832.66</u>
* DETTES			
164200	AMP CA /POT HD40 N°85109	44 156.32	
164210	EMP NACELLE CM 160 KF	48 089.95	
164212	EMPRUNT CA LTM 1090		96 555.15
164215	EMP CA / GRUE POTAIN 365B	145 532.67	
164250	EMPR CA FOURNIER 190 KF		1 650.29
164260	EMPRUNT POTAIN HD14C/CA		2 007.91
164262	EMPR.POTAIN H25/14C-CCF		6 693.13
164265	EMPRUNT SAMBRON T25.66/2/		10 672.88
164267	EMPRUN TRACTEUR 2038/CA		8 004.66
164270	EMPRUNT SAMBRON T30.130/C		15 563.05
164272	EMPRUNT CAMION KERAX340.2	54 515.47	80 241.40
164275	EMPRUNT NACELLE 220 ALU	34 520.24	46 260.80
164277	EMPRUNT POTAIN HD40/CA	37 484.83	49 080.66
164280	EMPRUNT POTAIN D12/10A/CA	13 371.20	26 063.85
164282	EMPRUNT CAMIONS RENAULT	3 966.18	19 382.92
164285	EMPRUNT POTAIN HDT80/ccf	89 752.15	114 026.43

.../...

31/03/2003

DETAIL BILAN PASSIF

-7-
EURO

		Net au 31/12/02	Net au 31/12/01
164287	EMP CA/MINI CHARGR BOBCAT	34 508.60	57 509.36
164290	EMPRUNT POT HD14/HD32/CA	49 360.17	78 812.19
164292	EMPRUNT RAV4/CA	11 487.71	17 344.50
164294	EMP BOBCAT 322-325 / CA	35 000.00	
164295	EMPRUNT T40.170/CA	38 262.01	50 000.00
164297	EMPRUNT T40.170 & _341D/CA	73 943.36	
164309	EMPRUNT XARA/CA	6 883.67	10 546.99
164310	EMPRUNT XARA/CA	28 188.38	
168842	INT COURUS / EMPRUNTS	2 101.19	2 125.04
	<u>.Emprunts</u>	<u>751 124.10</u>	<u>692 541.21</u>
512100	CREDIT AGRICOLE		21 016.98
512200	CREDIT MUTUEL	5 686.54	
518600	INTERETS COURUS A PAYER	94.00	914.69
	<u>.Découvert, concours bancaires</u>	<u>5 780.54</u>	<u>21 931.67</u>
455100	CPTE COURANT A. TOUEIX	1 977.65	2 277.65
	<u>.Associés</u>	<u>1 977.65</u>	<u>2 277.65</u>
401000	FOURNISSEURS	963 914.14	900 430.60
408100	FRS FACT NON PARVENUES	16 337.87	19 209.46
	<u>Dettes fournisseurs/cpts rat.</u>	<u>980 252.01</u>	<u>919 640.06</u>
421000	REMUN DUES AU PERSONNEL	43 681.59	40 629.82
427000	PERSONNEL OPPOSITIONS	243.58	
428200	DETTES PROV. POUR CONGES	38 424.00	39 712.97
	<u>.Personnel</u>	<u>82 349.17</u>	<u>80 342.79</u>
431000	SECURITE SOCIALE	26 285.00	23 760.09
437100	I.G.R.C.A.	12 341.81	13 844.39
437110	CGRCR.UPESE.GENERALI.	15 376.38	7 768.77
437200	IPRIAC	17.43	16.67
437210	AGRR PREVOYANCE	1 781.33	2 025.10
437220	CAISSE PREVOYANCE MALAKOF	2 107.67	
437300	ASSEDIC	2 725.00	2 748.35
437400	AIMT		2 458.97
438200	PRO CHARGES/CONGES A PAYE	17 291.00	17 870.84
438600	ORGANISMES SOCIAUX A PAYE		2 991.05
	<u>.Organismes sociaux</u>	<u>77 925.62</u>	<u>73 484.23</u>
445500	TVA A PAYER	35 705.00	88 108.82
445661	TVA A REVERSER/PROFIT FOU		2 714.98
445710	TVA COLLECTEE 18.6%	16.72	5 673.57
445711	TVA A REGU 20.6 %	4 408.70	18 259.40
445712	TVA A REGU 19.6 %	133 935.43	118 892.45
445869	TVA SUR AVOIRS A RECEVOIR	562.29	872.08
445870	TVA SUR FACT A ETABLIR	681.70	3 568.54
	<u>.Etat taxes sur chif. affair.</u>	<u>175 309.84</u>	<u>238 089.84</u>
448600	ETAT CHARGES A PAYER	16 920.00	38 792.18
	<u>.Autres dettes fiscal.& soc.</u>	<u>16 920.00</u>	<u>38 792.18</u>
269000	VERST A EFFECT. S/TIT PAR	12 480.00	
	<u>Dettes/immob.et cptes rattac.</u>	<u>12 480.00</u>	
419800	RRR A ACCOR AVR A ETABLIR	2 083.10	842.36

.... /

DETAIL BILAN PASSIF

-8-
EURO

[illegible]

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

ETAT DES INSCRIPTIONS

DE PRIVILEGE DE VENDEUR, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS
DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT
DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT, DES WARRANTS

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

P.V. (PRIVILEGE DE VENDEUR)
P.N. (PRIVILEGE DE NANTISSEMENT)
P.N.J (PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE)
P.N.O.M (PRIVILEGE DE NANTISSEMENT OUTILLAGE)
W (WARRANT)

DU CHEF DE TOUEIX SA
7 RUE JEAN MERMOZ
Z I
63800 COURNON D'AUVERGNE
ACTIVITE VENTE DE CHARIOTS ELEVATEURS ET ENGINS DE MANUTENTION

Reference 338 219 157 (86 B 233)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : CT D'ETUDES JURIDIQUES ET FISCALES R LABONNE

INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	MONTANT DE LA CREANCE
VOLUME	NUMERO	DATE			
1999	000517	03/11/1999	PN	au profit de - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION domicile élu - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION ET EN SES BUREAUX DE COURNON en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 25/10/1999 designation - CETTE INSCRIPTION PORTE SUR LE FONDS EXPLOITE 7 RUE JEAN MERMOZ - ZI 63800 COURNON D'AUVERGNE	220 000.00 FRF (33 538.78 EUR)
2001	000429	01/08/2001	PN	au profit de - CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE 3 AVENUE DE LA LIBERATION 63000 CLERMONT FD domicile élu - 3 AVENUE DE LA LIBERATION A CLERMONT FD en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 24/07/2001 designation - CETTE INSCRIPTION EST PRISE SUR UN FONDS DE LOCATION ET VENTE DE MATERIEL DE BATIMENT 7 RUE JEAN MERMOZ BP 35 63801 COURNON CEDEX	654 500.00 FRF (99 777.88 EUR)

INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	MONTANT DE LA CREANCE
VOLUME	NUMERO	DATE			
2001	000648	16/11/2001	PN	au profit de - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION domicile élu - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 12/11/2001 designation - CETTE INSCRIPTION PORTE SUR LE FONDS DE LOCATION DE MATERIEL DE LEVAGE DE MANUTENTION ET DE TOUS MATERIELS POUR LE BATIMENT, LES TRAVAUX PUBLICS ET LA LOCATION EXPLOITE 7 RUE JEAN MERMOZ A COURNON D'AUVERGNE	55 000.00 EUR
1999	000047	02/04/1999	PNOM	au profit de - CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE 103 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS domicile élu - CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE 33 PLACE DE JAUDE 63000 CLERMONT FERRAND en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 26/03/1999 designation - CE MATERIEL EST ENTREPOSE : 7 RUE JEAN MERMOZ A COURNON D'AUVERGNE	600 000.00 FRF (91 469.41 EUR)
1999	000050	07/04/1999	PNOM	au profit de - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION domicile élu - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION ET EN SES BUREAUX DE COURNON D'AUVERGNE en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 31/03/1999 designation - CE MATERIEL EST ENTREPOSE : 7 RUE JEAN MERMOZ COURNON D'AUVERGNE	165 000.00 FRF (25 154.09 EUR)
1999	000174	21/12/1999	PNOM	au profit de - CREDIT MUTUEL 61 RUE BLATIN 63000 CLERMONT FERRAND domicile élu - CREDIT MUTUEL 61 RUE BLATIN 63000 CLERMONT FERRAND en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 14/12/1999 designation - CE MATERIEL EST ENTREPOSE : 7 RUE JEAN MERMOZ A COURNON D'AUVERGNE	354 000.00 FRF (53 966.95 EUR)



INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	MONTANT DE LA CREANCE
VOLUME	NUMERO	DATE			
2000	000263	16/11/2000	PNOM	au profit de - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION domicile élu - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION ET EN SES BUREAUX DE COURNON D'AUVERGNE en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 09/11/2000 designation - CE MATERIEL EST ENTREPOSE : A COURNON D'AUVERGNE	440 000.00 FRF : (67 077.57 EUR)
2001	000048	23/03/2001	PNOM	au profit de - CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE 103 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS domicile élu - CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE 33 PLACE DE JAUDE 63000 CLERMONT FERRAND en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 23/03/2001 designation - CE MATERIEL EST ENTREPOSE : 7 RUE JEAN MERMOZ 63800 COURNON D'AUVERGNE	1 105 000.00 FRF : (168 456.16 EUR)
2001	000087	01/06/2001	PNOM	au profit de - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION domicile élu - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 28/05/2001 designation - CE MATERIEL EST ENTREPOSE : ----- ----- 7 RUE JEAN MERMOZ A COURNON D'AUVERGNE	508 200.00 FRF : (77 474.59 EUR)
2002	000053	08/04/2002	PNOM	au profit de - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION domicile élu - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 28/03/2002 designation - MATERIEL SITUE A COURNON D'AUVERGNE 63800 7 RUE JEAN MERMOZ	40 700.00 EUR



INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	MONTANT DE LA CREANCE
VOLUME	NUMERO	DATE			
2002	000094	24/06/2002	PNOM	au profit de - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION domicile élu - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 17/06/2002 designation - MATERIEL SUSCEPTIBLE D'ETRE DEPLACE	54 835.00 EUR
2002	000131	30/07/2002	PNOM	au profit de - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION domicile élu - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 24/07/2002 designation - MATERIEL SUSCEPTIBLES D'ETRE DEPLACE	88 000.00 EUR
2002	000169	29/10/2002	PNOM	au profit de - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION domicile élu - CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE AGENCE DE COURNON 63800 en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 22/10/2002 designation - MATERIEL NANTI : 1 GRUE POTAIN GTMR 386B MATERIEL LIVRE A COURNON 7 RUE JEAN MERMOZ	165 000.00 EUR
2002	000195	23/12/2002	PNOM	au profit de - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION domicile élu - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 17/12/2002 designation - MATERIEL NANTI : CHARIOT BOBCAT 830935 TURBO 20 MATERIEL SUSCEPTIBLE D'ETRE DEPLACE.	37 400.00 EUR



INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	MONTANT DE LA CREANCE
VOLUME	NUMERO	DATE			
2002	000196	23/12/2002	PNOM	au profit de - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION domicile élu - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE SIEGE SOCIAL A CLERMONT-FD 3 AVENUE DE LA LIBERATION en vertu - d'un acte sous-seing prive en date du - 17/12/2002 designation - MATERIEL NANTI : 2 MINI PELLES BOBCAT 322 ET 325 MATERIEL SUSCEPTIBLE D'ETRE DEPLACE	38 500.00 EUR



SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
 CET ETAT N'EST COMPLET QUE S'IL COMPREND L'ETAT DES INSCRIPTIONS DES CLAUSES D'INALIENABILITE, PAGE SUIVANTE (FOLIO No 6)
 FOLIO No 5

DELIVRE LE 04/04/2003

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

ETAT DES INSCRIPTIONS

RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
OU DE LEASING EN MATIERE MOBILIERE

(LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1972)

DU CHEF DE TOUEIX SA
7 RUE JEAN MERMOZ
Z I
63800 COURNON D'AUVERGNE
ACTIVITE VENTE DE CHARIOTS ELEVATEURS ET ENGINS DE MANUTENTION

Reference 338 219 157 (86 B 233)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : CT D'ETUDES JURIDIQUES ET FISCALES R LABONNE

INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	SOMMES
VOLUME	NUMERO	DATE			
2000	000025	10/01/2000	C-B	au profit de : SLIBAIL STE LYONNAISE DE CREDIT BAIL 19 BD DES ITALIENS 75002 PARIS designation : DESIGNATION DU MATERIEL : ----- MARQUE FENWICK LINDE - CHARIOT ELEVATEUR TYPE 353 MODELE H 70 D - SERIE EXIS353K00063/3002878501	530 640.00 FRF ! (80 895.55 EUR)!
2001	000889	11/06/2001	C-B	au profit de : GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE 52 AVENUE DES CHAMPS PIERREUX 92736 NANTERRE CEDEX designation : MATERIEL : 1 CHARIOT ELEVATEUR SAMBRON CHARIOT SAMBRON No Serie 90860 094 00	

COUT : 26.16 EUROSETATS EN TOTALITE

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND A CE JOUR
FOLIO No 1
DELIVRE LE 04/04/2003. LE GREFFIER :

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

ETAT DES INSCRIPTIONS
RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE LOCATION

(ARTICLE L.621-116 DU CODE DE COMMERCE ET DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)

DU CHEF DE TOUEIX SA
7 RUE JEAN MERMOZ
Z I
63800 COURNON D'AUVERGNE
ACTIVITE VENTE DE CHARIOTS ELEVATEURS ET ENGINS DE MANUTENTION

Reference 338 219 157 (86 B 233)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

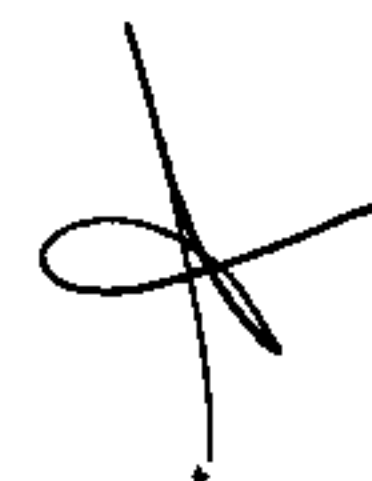
NOM DU DEMANDEUR : CT D'ETUDES JURIDIQUES ET FISCALES R LABONNE

INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	PRIX
VOLUME	NUMERO	DATE			
1998	000305	11/05/1998	CL	AU PROFIT DE : LOXXIA BAIL 19 PLACE ETIENNE MPERNET 75740 PARIS CEDEX 15 DESIGNATION DU MATERIEL : ----- 1 NACELLE HAULOTTE PINGUELY HA 20 PX CETTE INSCRIPTION EST PRISE CONTRE TOUEIX SA ZI 7 RUE JEAN MERMOZ 63800 COURNON date exigibilite.... - 1e 30/04/2003	584 910.00 FRF ! (89 168.95 EUR)!
1998	000597	26/08/1998	CL	au profit de - LOXXIA BAIL 19 PLACE ETIENNE PERNET 75740 PARIS CEDEX 15 designation - DESIGNATION DU MATERIEL : ----- ----- I GRUE AUTOMOTRICE LIEBHERR LTM 1030/2 SERIE 18137 date expiration..... - 1e 30/06/2003	1 881 360.00 FRF ! (286 811.48 EUR)!
1998	000598	26/08/1998	CL	au profit de - LOXXIA BAIL 19 PLACE ETIENNE PERNET 75740 PARIS CEDEX 15 designation - DESIGNATION DU MATERIEL : ----- ----- I ELEVATEUR A NACELLE EC 20 ALU/AF MONTE SUR PORTEUR MERCEDES 308 D 1 PORTEUR MERCEDES 308 D MARQUE MERCEDES TYPE 308 D ANNEE 98 MENTION EN MARGE EN DATE DU 13.04.99 ----- ----- PRECISANT LE NO DE L'ELEVATEUR SOIT 12585 ET LE NO DE SERIE DU PORTEUR MERCEDES SOIT WDB9033121P 829622 date expiration..... - 1e 30/06/2003 mention en marge.... - FIN	479 988.00 FRF ! (73 173.70 EUR)!

INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	PRIX
VOLUME	NUMERO	DATE			
2000	000383	30/03/2000	CL	au profit de - SODELEM 119 BD ARISTIDE BRIAND BP 757 85018 LA ROCHE SUR YON designation - DESIGNATION DU MATERIEL : ----- ----- GRUE POTAIN TYPE MC 85 A E2 - NO 85528 BASE PARIE TOURNANTE PORTEE 50 M - VERSION DM 2 C 25 PC 13 CABLE DE LEVAGE LONGUEUR 140 POTENCE NUE	
2000	000554	17/07/2000	CL	au profit de - SODELEM 119 BD ARISTIDE BRIAND BP 757 85018 LA ROCHE SUR YON designation - GRUE ROUTIERE TOUT TERRAIN PPM TEREX QUADRAL ATT 400/2 141055 AVEC EQUIPEMENTS	
2000	000784	22/08/2000	CL	au profit de - UNIMAT SA 83 BLD DES CHENES IMMEUBLBLE CNCA PROVENCE 78280 GUYANCOURT designation - 1 ELEVATEUR HYDRAULIQUE NACELLE JLG 120HX 0300044398 4X4X4 MATERIEL NEUF	1 070 000.00 FRF (163 120.45 EUR)
2000	000957	17/10/2000	CL	au profit de - UNIMAT SA 83 BLD DES CHENES IMMEUBLBLE CNCA PROVENCE 78280 GUYANCOURT designation - DESIGNATION DU MATERIEL : ----- ----- 1 PLATE FORME ELEVATRICE IXH 155 DX DOUBLE EXTENSION + CALAGE NEUF	260 000.00 FRF (39 636.74 EUR)
2000	001134	28/12/2000	CL	au profit de - SODELEM 119 BD ARISTIDE BRIAND BP 757 85018 LA ROCHE SUR YON designation - DESIGNATION DU MATERIEL : ----- ----- REMORQUE FOURNIER SR 57 DI 75 LACPV AVEC EQUIPEMENTS NO VF9SR57D10007900 5	
2001	000049	11/01/2001	CL	au profit de - ACC LOCAVIA SAS MINI MPRC BAT 1 ZAC ANJOLU 73741 VITROLLES CEDEX designation - DESIGNATION DU MATERIEL : ----- ----- I EUROCOPTER ECUREIL AS 350 B 2 - SERIE 2629	5 000 000.00 FRF (762 245.09 EUR)
2001	001488	10/12/2001	CL	au profit de - LOXXIA MULTIBAIL 19 PLACE ETIENNE PERNET 75740 PARIS CEDEX 15 designation - DESIGNATION DU MATERIEL : ----- ----- UN HELICOPTERE AS 350 B 2 ECUREUIL - IMMAT F GTHR SERIE2629	5 156 950.73 FRF (786 172.07 EUR)
2002	000099	21/01/2002	CL	au profit de - LOXXIABAIL SLIBAIL 106 RUE DES TROIS FONTANOT 92751 NANTERRE CEDEX designation - DESIGNATION DU MATERIEL : ----- ----- I CHARIOT TELESCOPIQUE BOBCAT TYPE B 40140 FR 221 - SERIE 360311 487	56 967.80 EUR



INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	PRIX
VOLUME	NUMERO	DATE			
2002	000144	29/01/2002	CL	au profit de : LOXXIABAIL 106 RUE DES 3 FONTANOT 92751 NANTERRE CEDEX designation : 1 MINI PELLE BOBCAT TYPE 322 JEU DE CHENILLES CAOUTCHOUC CANOPY EN OPTIONS SERIE 2235/13415 ENG NR IJ5537	15 652.40 EUR
2002	000266	25/02/2002	CL	au profit de : LOXXIABAIL SLIBAIL 106 RUE DES TROIS FONTANOT 92751 NANTERRE CEDEX * designation : DESIGNATION DU MATERIEL : ----- ----- 1 CHARIOT ELEVATEUR INDUSTRIEL HYSTER H 1 75 XL GAZ MARQUE HYSTER	19 691.54 EUR
2002	000927	08/07/2002	CL	au profit de : LIXXBAIL 106 RUE DES 3 FONTANOT 92751 NANTERRE CEDEX designation : 1 NACELLE HAULOTTE PINGUELLY HA 20 PX	89 168.95 EUR
2002	001164	28/08/2002	CL	au profit de : LIXXBAIL 106 RUE DES 3 FONTANOT 92751 NANTERRE CEDEX designation : 1 CHARIOT TELESCAPIQUE BOBCAT TYPE B40140 FR 221 SERIE 360311 487	56 967.80 EUR
2002	001165	28/08/2002	CL	au profit de : LIXXBAIL 106 RUE DES 3 FONTANOT 92751 NANTERRE CEDEX designation : 1 CHARIOT ELEVATEUR INDUSTRIEL HYSTER TYPE H 1.75XL GAZ	19 691.54 EUR
2002	001166	28/08/2002	CL	au profit de : LIXXBAIL 106 RUE DES 3 FONTANOT 92751 NANTERRE CEDEX designation : 1 GRUE AUTOMOTRICE LIEBHERR LTM 1030/2 SERIE 18137	237 820.47 EUR
2002	001167	28/08/2002	CL	au profit de : LIXXBAIL 106 RUE DES 3 FONTANOT 92751 NANTERRE CEDEX designation : MINI PELLE BOBCAT TYPE 322 JEU DE CHENILLES CAOUTCHOUC CANOPY EN OPTIONS SERIE 2235/13415 ENG NR IJ5537	15 652.40 EUR
2002	001168	28/08/2002	CL	au profit de : LIXXBAIL 106 RUE DES 3 FONTANOT 92751 NANTERRE CEDEX designation : 1 HELICOPTERE AS 350 B2 ECUREUIL IMMAT F- GTHR SERIE 2629	786 172.07 EUR
2002	001169	28/08/2002	CL	au profit de : LIXXBAIL 106 RUE DES 3 FONTANOT 92751 NANTERRE CEDEX designation : - 1 ELEVATEURA NACELLE EC 20 ALU/AF 12585 MONTE SUR PORTEUR MERCEDES MB308 WDB9033121P829622 - 1 PORTEUR MERCEDES 308D TYPE A308DE35 SERIE WDB9033121P829662 2 IMMAT / 1641 WH 63 ANNEE 1998	73 173.70 EUR

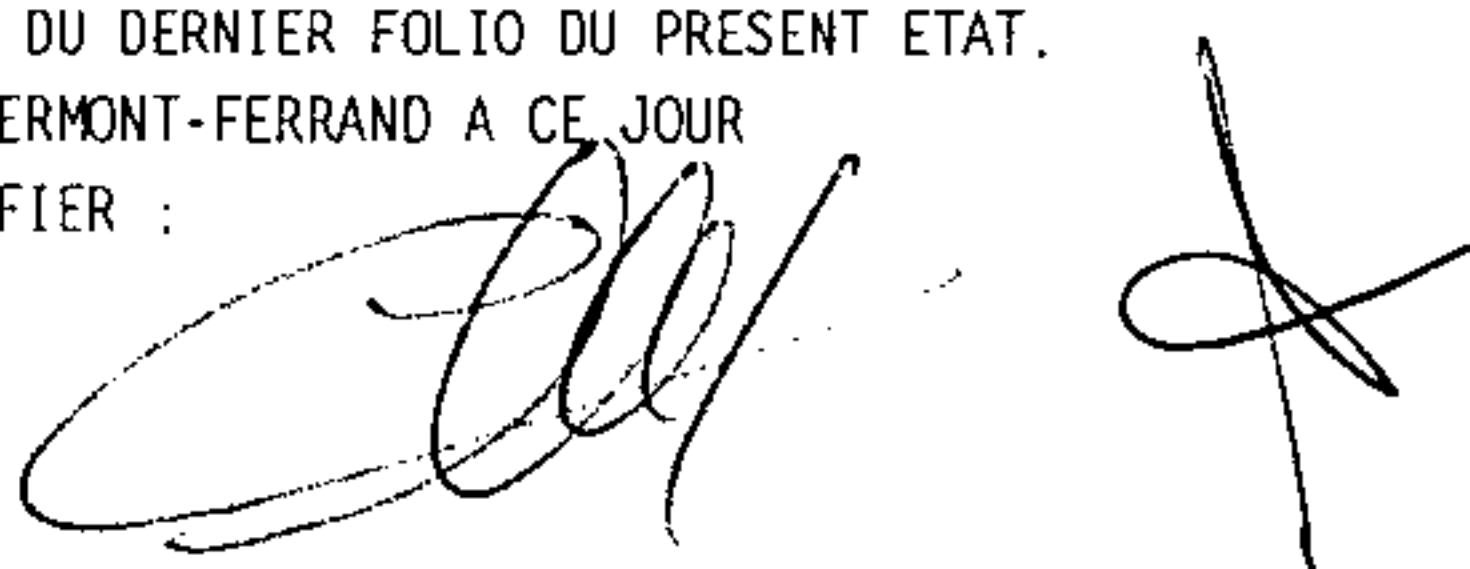


INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	PRIX
VOLUME	NUMERO	DATE			
2002	001170	28/08/2002	CL	au profit de - LIXXBAIL 106 RUE DES 3 FONTANOT 92751 NANTERRE CEDEX	89 168.95 EUR
				designation - 1 NACELLE HAULOTTE PINGUELY HA 20 PX	

COUT : 26.16 EUROSETATS EN TOTALITE

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND A CE JOUR
FOLIO No 4

DELIVRE LE 04/04/2003. LE GREFFIER :



LISTE DES CONTRATS DE LOCATION
ET DE CREDITS BAUX APPORTES

Type de contrat	Cocontractant	Date	Matériel	Valeur d'apport	Plus ou Moins values
Crédit bail	SODELEM	05/02/1998	Grue LIEBHERR LTM 1050/1	181 399 €	181 399 €
Location	SODELEM	01/04/2000	Grue routière tout terrain ATT 400	/	/
Location	LOXXIA	01/07/1998	Grue LIEBHERR 1030	/	/



LISTE DU MATERIEL APPORTE PAR LA SOCIETE TOUEIX SA AU PROFIT DE LA SOCIETE A.T. LEVAGE

Matériel et outillage

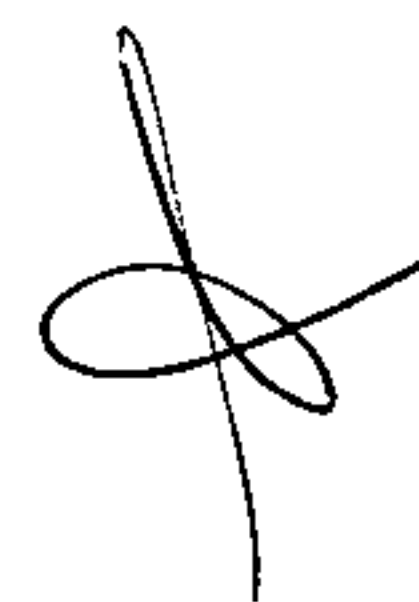
	Valeur d'apport	Plus ou moins values
* 1 cric hydraulique	}	
* 1 3 qui roule		
* 1 treuil TU 5116		760,00 €
* 1 patin rouleur		
* 1 chariot élévateur TECHNOCAR		1 500,00 €

Grues

	Valeur d'apport	Plus ou moins values
* VR grue ATT 390 (8235 VW 63)	69 101,10 €	65 320,01 €
* 1 grue PPM ATT 280	44 000,00 €	44 000,00 €
* 1 grue télescopique (6840 WB 63)	335 000,00 €	335 000,00 €
* 1 kit bi-carburation grue CB LT	250,00 €	18,90 €
* 1 grue PINGUELY TTR 230	20 500,00 €	20 500 €

Matériel de transport

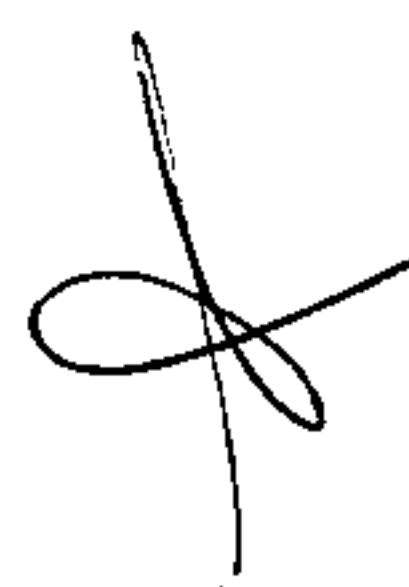
	Valeur d'apport	Plus ou moins values
* 1 MERCEDES 207 D	500,00 €	500,00 €
* 1 RENAULT 19	1 000,00 €	1 000,00 €
* 1 FOURGON B 110	6 000,00 €	453,36 €
* 1 CITROEN Saxo	5 000,00 €	-170,22 €



DETAIL DES POSTES D'ACTIF CIRCULANT APPORTES

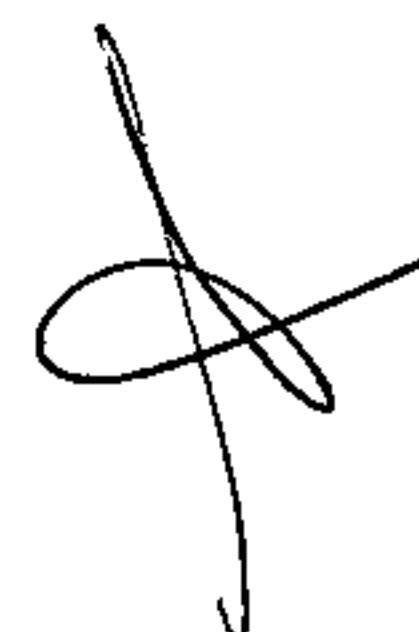
◆ Stocks	Pour mémoire
◆ Clients et comptes rattachés	
* Clients	280 921,83 €
* Clients factures à établir	904,77 €
* Provision dépréciation comptes clients	- 15 219,27 €
◆ Personnel	
* Personnel avances et acomptes	400,00 €
◆ Etat taxes sur chiffre d'affaires	
* TVA sur avoirs à établir	38,81 €
◆ Valeurs mobilières de placements	
* Parts sociales CREDIT MUTUEL	- 7,23 €
* SICAV de trésorerie	- 7 905,23 €
◆ Disponibilité	
* Crédit Agricole	- 3 573,31 €
* Dégrèvement TP	- 1 422,90 €
* Banque Chalus	- 174,93 €
* Banque Populaire	- 20,53 €
* Crédit Commercial de France	- 493,65 €
◆ Charges constatées d'avance	
* Charges constatées d'avance	2 514,00 €

TOTAL ACTIF CIRCULANT APPORTE 988 972,46 €



DETAIL DES POSTES DE PASSIF APPORTES

◆ <i>Emprunts</i>	
* Emprunt camions RENAULT	1 983,09 €
* Intérêts courus sur emprunts	5,15 €
◆ <i>Concours bancaires</i>	
* Crédit mutuel	- 299,68 €
* Intérêts courus à payer	- 4,95 €
◆ <i>Dettes fournisseurs</i>	
* Fournisseurs	219 953,39 €
◆ <i>Personnel</i>	
* Rémunérations dues au personnel	8 856,33 €
* Personnel oppositions	243,58 €
* Dettes provisions pour congés	12 125,21 €
◆ <i>Organismes sociaux</i>	
* Sécurité sociale	5 872,51 €
* IGIRCA	2 757,37 €
* CGRCR UPESE GENERALI	3 435,34 €
* IPRIAC	3,89 €
* AGRR Prévoyance	397,98 €
* Caisse prévoyance MALAKOFF	470,89 €
* ASSEDIC	608,81 €
* Provisions charges/congés à payer	5 456,41 €
◆ <i>Etat taxes sur chiffre affaires</i>	
* TVA à payer	- 582,00 €
* TVA collectée 18,60 %	16,72 €
* TVA à régulariser 20,60 %	2 525,06 €
* TVA à régulariser 19,60 %	43 597,17 €
* TVA sur factures à établir	148,27 €



◆ *Autres dettes fiscales et sociales*

* Etat charges à payer

2 319,12 €

◆ *Autres dettes*

* RRR à accorder avoir à établir

236,81 €

* Diverses charges à payer

1 846,00 €

TOTAL ACTIF CIRCULANT APPORTE 311 972,46 €



**LISTE DES SALARIES DE LA SOCIETE TOUEIX SA
TRANSFERES
A LA SOCIETE A.T. LEVAGE**

- **Monsieur Marcel BESSET**
- **Monsieur Stéphane BOUVARD**
- **Monsieur Paulo CARMEIRO MARQUES**
- **Monsieur Henri FAYET**
- **Monsieur Didier GRANSEIGNE**
- **Monsieur Daniel REYNES**
- **Monsieur Joaquim SOARES**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' or 'J' shape with a long vertical stroke extending downwards.